



ARMÉE NATION



Revue de réflexion des Forces armées sénégalaises

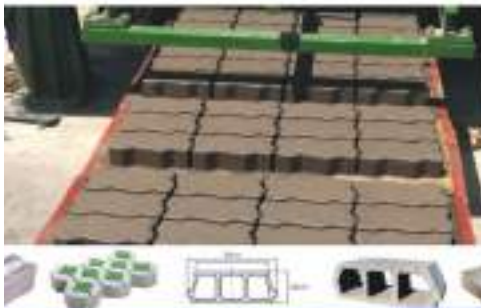
ISSN : 0850-74 34 / N° 60



**Forces armées et
résilience nationale**



**CONSTRUCTION
REPRESENTATION
SERVICES**



**Travaux de Génie Civil
- BTP -
Tous corps d'état
MULTI MEDIA
ELECTROMECHANIQUE**



Tél : (+221) 33 867 60 17

Adresse : Cité Sipres1Sud-foire - Dakar/Senegal

NINEA : 0053655402R2 - RC : SN DKR - 2015 - B-1239

Email : crs.suarl@gmail.com



EDITORIAL

Colonel Mactar DIOP
Directeur de l'Information et des Relations Publiques des Armées

Résilience nationale : les Forces armées sénégalaises à la pointe du combat

La résilience renvoie à la capacité d'une société dans ses diverses composantes à résister à une crise majeure d'origine naturelle ou anthropique, puis à rétablir dans un court délai son intégrité tout en se renforçant contre des phénomènes similaires.

La résilience interpelle toute la société. Du fait des contingences de la géopolitique, elle revêt de plus en plus une dimension sous-régionale. Au demeurant, l'analyse des crises qui perdurent dans certains pays de la sous-région, révèle clairement la relation étroite entre le niveau de résilience d'un pays et l'état de ses Forces armées.

La résilience d'une société repose sur des éléments matériels et immatériels qui, en parfaite symbiose, lui donnent les atouts indispensables pour surmonter les crises et parvenir résolument au projet social dont elle est porteuse.

D'abord, il faut une volonté affirmée de toutes les composantes de la société d'œuvrer à l'édification d'une nation solide et prospère, dans l'unité et la solidarité. En effet, une société minée par des fractures politiques, religieuses ou ethniques sera moins à même de surmonter une crise majeure. Le fait national n'est jamais achevé et nécessite d'être constamment entretenu.

Ensuite, la résilience nationale s'appuie sur un Etat organisé, capable de remplir ses missions régaliennes sur toute l'étendue du territoire national, respectueux de la loi, des droits individuels et des libertés publiques. Expression de l'autorité étatique, les forces de sécurité opérationnelles, capables de réversibilité, constituent une parade efficace contre toute menace à la sécurité nationale.

En ce qui concerne les ressources humaines, elles doivent être pourvues essentiellement par une jeunesse bien formée et imbue des valeurs citoyennes pour la défense des intérêts nationaux.

Participent également de la résilience, l'existence d'infrastructures modernes en soutien à une économie dynamique, une bonne mobilité des personnes et des biens, un plateau sanitaire performant, l'indépendance énergétique, des ressources en eau disponibles et accessibles, etc. En particulier, les régions frontalières et rurales doivent avoir accès, au nom du principe de l'équité territoriale, aux services sociaux de base et bénéficier de la protection de l'Etat contre les menaces et trafics illicites.

En outre, il est nécessaire d'avoir une stratégie globale de défense et de sécurité et ses déclinaisons sectorielles, largement sous-tendue par une culture de l'anticipation (plans de contingences, approvisionnements en ressources critiques, disponibilité de réserves stratégiques), ainsi que des cadres dédiés à la gestion des situations d'exception (état d'urgence sanitaire, état d'urgence, état de siège).

Les Forces armées sont l'instrument premier de la défense et de la sécurité nationale, avec des missions foncières (défense de l'intégrité territoriale, protection des populations et lutte contre les trafics illicites) et d'autres conjoncturelles telles l'appui aux Administrations dans le cadre de la sécurité civile et la gestion des situations d'exception, grâce notamment à leur réversibilité.

S'agissant de leur participation à la cohésion nationale qui fonde et donne corps au projet de construction d'une nation forte et prospère, elle est mise en œuvre essentiellement à travers le concept Armée-Nation, la promotion de l'esprit de défense, du civisme et de la citoyenneté, l'intégration des minorités, la promotion culturelle, etc.

Enfin, institution en appui à la diplomatie, les Forces armées oeuvrent à la coopération internationale et aux opérations de paix. Dans ce cadre, l'intégration du Sénégal aux initiatives sous-régionales contribue de façon déterminante à la défense de nos intérêts vitaux.

SOMMAIRE

- EDITORIAL..... 3
- SOMMAIRE..... 4-5

MILITARITE ET RESILIENCE NATIONALE

- LES INSTRUMENTS JURIDIQUES DE LA PARTICIPATION DES ARMÉES
À LA RÉSILIENCE NATIONALE..... 6-12
- LE SUBSTRAT CULTUREL NATIONAL, PILIER CENTRAL DE LA RÉSILIENCE.....13-17
- LA SINGULARITÉ MILITAIRE AU CŒUR DU DISPOSITIF DE RÉSILIENCE NATIONALE.....18-21
- CULTURE ET RÉSILIENCE NATIONALE : LA CONTRIBUTION DES ARMÉES.....22-24

CAPACITES MILITAIRES ET RESILIENCE NATIONALE

- LOGISTIQUE MILITAIRE ET RÉSILIENCE NATIONALE.....25-28
- LA RÉVERSIBILITÉ DES FORCES : UN ENJEU MAJEUR POUR LA RÉSILIENCE.....29-33
- FORCES ARMÉES ET RÉSILIENCE: LE ROLE DE LA MARINE NATIONALE.....34-36
- CONTRIBUTION DE L'ARMÉE DE L'AIR A LA RÉSILIENCE NATIONALE.....37-40
- RÔLE DES ARMÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE
NATIONALE DE CYBERSÉCURITE.....41-43
- CONTRIBUTION DES ARMÉES A LA RÉSILIENCE NATIONALE : LE SERVICE DE SANTE
DANS LA RIPOSTE A LA PANDEMIE DE COVID 19.....45-47
- LE GÉNIE MILITAIRE : DES CAPACITÉS DUALES AU SERVICE DE LA RÉSILIENCE
NATIONALE.....48-49
- CONTRIBUTION A LA RÉSILIENCE NATIONALE, UNE OBLIGATION MILITAIRE.....50-54
- LA MPFA ENTRE TRADITION ET MODERNITE :LA PERMANENCE D'UN
ENGAGEMENT.....5-59

L'ACTION SOCIALE DANS LES ARMÉES

- LE SOCIAL DANS LES ARMÉES : UNE CONSTANTE DANS L'ACTION DU HAUT
COMMANDEMENT.....60-62

VIE DES ARMÉES

- LE RECRUTEMENT DES OFFICIERS SOUS CONTRAT (OSC),
UN IMPÉRATIF DE LA POLITIQUE RH DES ARMÉES.....63-65
- LE MUSEE DES OPERATIONS EXTERIEURES.....66

Les articles de cette revue sont le produit de réflexions personnelles de leurs auteurs et ne reflètent aucunement le point de vue de l'Etat-major général des Armées

ARMEE-NATION

Une publication de la Direction de l'Information
et des Relations publiques des Armées

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Colonel Mactar DIOP

REDACTEUR EN CHEF

Commandant Idrissa DIOP

ONT CONTRIBUE A LA REDACTION

Général de division Mamadou GAYE

Colonel Cheikhna DIENG

Capitaine de vaisseau Karim Moulaye MARA

Lieutenant-colonel Mamour SARR

Chef d'escadrons Alassane SY

Commandant Aristide Kabayo DIENG

Commandant Youssouph FALL

Commandant Abdourahmane SEYDI

Commandant Xavier Séverin SAMBOU

Lieutenant de vaisseau Casimir FAYE

Capitaine Amadou KOUNDOUL

Capitaine Abdou Sacor DIAGNE

Capitaine Mouhamadou Bachir KOUYATE

Lieutenant Cheikh Sidaty CAMARA

PHOTOGRAPHIE

Division Production audiovisuelle - DIRPA

MAQUETTE ET INFOGRAPHIE

Adjudant Alioune CISSE

Sergent Youssouph O. CISSE

IMPRESSION

Imprimerie des Armées

Adjudant Major Djibril NDIAYE



CES Alassane SY

Division Contrôle Etude Législation (DCEL) ADM

Les instruments juridiques de la participation des Armées à la résilience nationale

« Mettre à la disposition de notre pays une Armée résolument ancrée dans son cœur de métier et en mesure de faire face fermement et avec succès aux différentes formes de vulnérabilité pouvant mettre en péril son intégrité, sa sécurité et son unité. » Telle est la première ambition du Chef d'état-major général des Armées (CEMGA) dans son Ordre du jour n°1. A travers cette assertion, le Commandement a eu l'esprit de perpétuer la dynamique qui animait nos valeureux anciens qui savaient bien allier le défi opérationnel et l'assistance à la population sénégalaise en cas de nécessité.

Fort de ce constat, les Armées sénégalaises détiennent, depuis l'accession à la souveraineté internationale, la responsabilité d'assurer, par la force des armes, la sauvegarde de la Nation dont elles émanent. Ainsi, la résilience peut être comprise, dans ce cadre, comme la capacité à s'adapter aux perturbations, aux chocs ou aux crises internes comme externes. Et le peuple Sénégalais a toujours su

compter sur son Armée face aux menaces devenues multiples et protéiformes.

La légitimité d'un tel attribut lui est conférée par l'expression de la volonté populaire à travers la Constitution. Le lien unissant le militaire à la population est incarné par la confiance que celle-ci lui accorde en lui attribuant la défense de son intégrité mais aussi par la fierté que le militaire tire de cet engagement et une pleine conscience de son devoir de servir.

Dès lors la question qui se pose est de savoir : quel est le corpus juridique qui encadre l'action des Armées face aux situations exceptionnelles ?

En réalité, en cas de crise majeure, la contribution des Armées à la résilience nationale reste centrale parce que les Armées demeurent l'*ultima ratio regum*¹ capable d'agir en autonomie dans les situations les plus chaotiques mais également face à toute



agression extérieure. Toutefois, cette contribution des Armées dépend naturellement de la nature de la crise, si bien qu'il est délicat de l'évaluer de manière théorique. Cela étant dit, force est de reconnaître que cette contribution est toujours importante, parce que les Armées constituent le dernier rempart face aux désordres les plus graves et demeurent l'un des symboles forts de l'unité nationale.

Le cadre juridique prévu par le législateur peut être étudié suivant deux volets : d'une part le domaine

du maintien de l'ordre ou de la tranquillité publique et d'autre part la gestion des situations de péril, de catastrophe, de secours ou d'assistance à la population.

I. De la résilience en cas de troubles à l'ordre public

C'est le cas où l'ordre, la tranquillité ou la quiétude des populations est menacée. A cet égard, plusieurs textes font référence. Il s'agit de la Constitution, de la loi n° 69-029 du 29 avril 1969 relative à l'état d'urgence



et à l'état de siège, de la loi n° 70-023 du 6 juin 1970 portant organisation générale de la défense nationale et de l'instruction présidentielle n°20 du 10 novembre 1970 relative à la participation des Forces armées au maintien de l'ordre.

De prime abord, il y a la Constitution qui fixe dans un cadre général le maintien de l'ordre. Elle dispose dans son article 52 : « Lorsque les institutions de la République, l'indépendance de la Nation, l'intégrité du territoire national ou l'exécution des engagements internationaux sont menacées d'une manière grave et immédiate, et que le fonctionnement régulier des pouvoirs publics ou des institutions est interrompu, le Président de la République dispose de pouvoirs exceptionnels.

Il peut, après en avoir informé la Nation par un message, prendre toute mesure tendant à rétablir le fonctionnement régulier des pouvoirs publics et des institutions et à assurer la sauvegarde de la Nation ». A travers cette disposition, la norme suprême donne attribution au Chef de l'Etat, chef suprême des Armées, la possibilité de recourir aux Armées en fonction de la menace.

Ainsi, pour mieux analyser l'article 52 de la loi fondamentale, il devient pertinent de faire appel à la loi n° 69-029 du 29 avril 1969 relative à l'état d'urgence et à l'état de siège, à la loi n°70-023 du 6 juin 1970 portant organisation générale de la défense nationale et à l'instruction présidentielle n°20 du 10 novembre 1970 relative à la participation des Forces armées au maintien de l'ordre.

D'emblée, il faut reconnaître que dans le dispositif législatif et réglementaire sénégalais, on parle principalement de défense nationale et de sûreté de l'Etat. Ainsi, à travers la loi n°70-023, à la place d'une définition, le législateur insiste sur l'objet de la défense nationale. Suivant les dispositions de l'alinéa 1er de son article 1er : « la défense nationale a pour objet d'assurer en tout temps, en toutes circonstances et contre toutes les formes d'agression, la sécurité et l'intégrité du



territoire, ainsi que la vie de la population ». A ce propos, l'article 52 de la Constitution range, parmi les objectifs de la sécurité nationale, les mesures visant à rétablir le fonctionnement régulier des pouvoirs publics et des institutions et à assurer la sauvegarde de la Nation. Cette définition par l'énumération des objectifs de la sécurité nationale qui est une technique utilisée par le législateur sénégalais a été déjà préconisée par le Professeur Franck Moderne.² Il convient, pour définir la sécurité, de « prendre le terme sécurité au sens objectif de toute action visant au maintien ou au rétablissement de l'ordre et de la paix publique ».

En outre, selon l'article 2 de la même loi, « en



cas de menace, des mesures peuvent être prises par le Président de la République et le Gouvernement dans le cadre de leurs attributions respectives pour permettre la sécurité et l'intégrité du territoire. »

Dans ce cadre, les mesures peuvent être soit la mobilisation générale, soit la mise en garde. Ces deux mesures sont décidées par décret du Président de la République pris en vertu de l'article 52 de la Constitution.

La mobilisation générale met en œuvre l'ensemble des mesures de défense.

La mise en garde consiste en certaines mesures

propres à assurer la liberté d'action des pouvoirs publics en diminuant la vulnérabilité des populations ou des équipements principaux et à garantir la sécurité des opérations de mobilisation ou de mise en garde des Forces militaires.

Bien avant cette loi, il y a eu celle de 1969 (69-029) qui organise l'état d'urgence et l'état de siège. L'état d'urgence est un régime de légalité, en cas de période de crise intérieure ou de tension extérieure grave, qui met à la disposition du Gouvernement les pouvoirs nécessaires au maintien de l'ordre. Son principal effet est la prise de mesures restrictives de libertés individuelles par le Gouvernement ou les autorités administratives. Le pouvoir d'ordonner certaines de



ces mesures leur est conféré de plein droit. Toutefois, il y a lieu de rappeler que dans le contexte actuel de la crise sanitaire, ce texte a été modifié par la loi n°2021 du 19 janvier 2021. Cette dernière institue le régime « de catastrophe sanitaire » qui permet de prendre des mesures de restriction sans passer par l'état d'urgence. Ainsi, la modification consacre l'entrée en vigueur d'un nouveau régime juridique qui gouverne désormais la gestion des catastrophes naturelles ou sanitaires.

Quant à l'état de siège, il peut être défini comme étant le régime de légalité spécial à des circonstances de crise et destiné à permettre, par la diminution des libertés publiques et l'extension des pouvoirs de police, de surmonter les difficultés inhérentes à une guerre étrangère ou à une insurrection armée. A ce titre, l'article 16 de la loi n°69-029 dispose : « Dès la déclaration de l'état de siège, les pouvoirs normalement dévolus à l'autorité civile pour le maintien de l'ordre et pour la police, sont transférés à l'autorité militaire correspondante dans les conditions fixées par décret».

L'état de siège, comme l'état d'urgence, est décrété par le Président de la République. L'Assemblée nationale se réunit alors de plein droit, si elle n'est en session.

Le décret proclamant l'état de siège ou l'état d'urgence cesse d'être en vigueur après douze jours, à moins que l'Assemblée nationale, saisie par le Président de la République, n'en ait autorisé la prorogation.

Selon la Constitution, les modalités d'application de l'état de siège et de l'état d'urgence sont déterminées par la loi. Toutefois, la déclaration de guerre est autorisée par l'Assemblée nationale et les droits et devoirs des citoyens, pendant la guerre ou en cas d'invasion ou d'attaque du territoire national par des forces de l'extérieur, font l'objet d'une loi organique. Aussi, la notion d'état de siège doit être distinguée de celle d'état de guerre.

Enfin, il y a l'instruction présidentielle n°20 du 10 novembre 1970 relative à la participation des

Forces armées au maintien de l'ordre. Ce document règle les modalités techniques et administratives de la participation des forces armées au maintien de l'ordre, en traitant sur un plan général, les droits et les devoirs de l'autorité civile et de l'autorité militaire. A ce propos, il convient de préciser que le maintien de l'ordre relève de l'autorité civile qui est responsable de la préparation et de la mise en œuvre des mesures correspondantes au maintien de l'ordre, sauf en ce qui concerne la sécurité des installations et établissements militaires qui incombe en permanence au Ministre des Forces armées. En d'autres termes, l'autorité civile ne peut faire intervenir la force armée au maintien de l'ordre qu'au moyen de demandes de concours ou réquisitions, et la responsabilité de l'exécution des réquisitions incombe à l'autorité militaire. La même instruction prévoit que cette autorité peut être : le Président de l'Assemblée nationale, les gouverneurs de région, les préfets de département, les présidents des Cours et Tribunaux, les présidents de bureau de vote...

En cas de situation particulière, celles-ci devraient être adressées au Haut Commandant de la Gendarmerie nationale. S'il s'agit de faire participer au maintien de l'ordre des Unités de réserve générale (URG) ou des Forces aériennes ou maritimes, les réquisitions ou demandes de concours sont adressées au CEMGA. Celles-ci doivent être transmises au Président de la République qui a seule qualité à donner l'ordre d'exécution. Aussi, l'autorité civile a-t-elle le devoir de tenir l'autorité militaire informée de l'évolution de la situation et de ses intentions. Les troubles graves à l'ordre public survenus récemment illustrent parfaitement le rôle des Armées en matière de maintien de l'ordre. En effet, quand les Forces de première et deuxième catégories (Police et Gendarmerie) avaient été débordées, les Armées sont venues en appoint.

Ainsi, en marge de ces situations où les Armées pourraient intervenir pour maintenir ou rétablir l'ordre et la tranquillité publique, la loi prévoit des cas



où celles-ci viennent porter assistance à la population.

II. De la résilience en cas de secours et d'assistance à la population

Il s'agit le plus souvent des situations de crise sanitaire ou humanitaire telles que les épidémies ou pandémies (Ebola, Covid 19...). Les Armées y jouent un rôle déterminant en prenant en compte les risques sanitaires, conformément à leur mission permanente de protection de la population. Des capacités militaires d'intervention ont été régulièrement mobilisées afin de leur apporter secours et assistance.

Les textes encadrant les missions des Armées dans de pareilles situations sont entre autres :

- le décret n°2008-1001 du 18 août 2008 portant organisation et fonctionnement d'un Etablissement Hospitalier Militaire dénommé « Hôpital Principal de Dakar (HPD) » dispose dans son article 1er qu'il participe au Service public hospitalier national. En effet, cet hôpital d'instruction militaire de référence a suffisamment montré sa capacité de résilience face à la pandémie de Covid 19. Ainsi avec son haut plateau technique et sa qualité de ressources humaines, cette structure a eu à traiter plusieurs victimes qui manifestaient les cas les plus graves et à assurer leur suivi post Covid.

- le décret n°2021-863 du 5 juillet 2021 portant création et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'hôpital militaire de Ouakam (HMO) abonde dans le même sens en prévoyant, dans son rapport de présentation, que cette structure participe au Service public national dans le cadre du concept Armée-Nation. Ainsi, elle a été érigée en niveau 3 pour être à même d'assister davantage les populations et d'être plus résilientes face à certaines situations d'urgence. Cette structure a joué un rôle déterminant dans la lutte contre la pandémie à Covid 19, notamment au profit des militaires et de leurs familles ;

- le décret n°2020-2040 du 20 octobre 2020 portant

organisation du Ministère des Forces armées dispose dans son article 20 que les huit Directions de services participent à l'appui des Armées, aux autres Institutions et aux populations dans le cadre des actions de développement socio-économiques du pays ;

- quant au décret n°2020-2041 du 20 octobre 2020 organisant l'Etat-major général des Armées (EMGA), les Etats-majors d'armées et les directions de service rattachées, il prévoit dans son article 5, le Conseil aux Situations d'urgence (COSU). Cette structure, rattachée à l'échelon « Commandement » de l'EMGA, a pour mission essentielle de planifier les interventions d'urgence,³ d'élaborer les plans d'intervention, de coordonner avec les organismes extérieurs et de fournir des points de situation en cas de situation de catastrophe ;

- aussi, pour plus de rigueur dans la gestion de la pandémie, le Président de la République a-t-il renouvelé sa confiance aux Armées en nommant le Général de division (CR) François NDIAYE Président du Comité de suivi de la mise en œuvre des opérations du fonds « Force Covid 19 » par décret n° 2020-966 du 19 avril 2020. A l'issue de sa mission, ce comité ad hoc a été dissous par le Chef de l'Etat, qui a par ailleurs adressées à ses membres ses félicitations.

En outre, les directions rattachées au Ministère des Forces armées, particulièrement celles pourvoyeuses de services à savoir : la Direction du service de Santé des Armées (DIRSANTE), la Direction du service de l'Intendance des Armées (DIRINT), la Direction du Génie et de l'infrastructure des Armées (DIRGEN), la Direction du service de Santé des Armées et la Direction du service du Matériel des Armées (DIRMAT), sur la base du décret n°2020-2040, ont activement contribué à endiguer la récente crise sanitaire qui a secoué le pays.

La DIRSANTE avait aussi répondu présente face à l'épidémie de la maladie à virus Ebola (MVE) de 2014 qui sévissait en République de Guinée



et en Sierra Léone. En effet, après la sécurisation des frontières terrestres (fermetures et patrouilles terrestres et aériennes), elle avait assuré la surveillance épidémiologique au niveau des hôpitaux militaires : HPD, HMO, CMIA et autres structures sanitaires en plus de la formation des personnels médicaux des différentes garnisons sur la MVE.

De même, avec la pandémie à Covid 19, la DIRSANTE, acteur majeur de la composante intervention d'urgence de la plateforme multisectorielle coordonnée par le Ministère de la Santé et de l'Action sociale (MSAS), a énormément renforcé le système de riposte national en élaborant un plan de gestion de la pandémie grâce à ses moyens humains et logistiques.

La DIRINT a de son côté également mis à la disposition du MSAS le centre aéré de Guéréo pour aider à la prise en charge des patients. Ce centre d'une capacité de 400 lits a permis d'apporter une alternative à la saturation des centres de traitement de la Covid 19.

La DIRGEN contribue aussi au développement socio-économique de la nation. Elle participe à la lutte contre les catastrophes naturelles et les périls d'ordre nucléaire, radiologique, biologique et chimique. En effet, le génie militaire sénégalais a participé tout au long de son évolution aux politiques publiques orientées vers la prise en compte des actions visant à lutter contre les catastrophes multiformes qui peuvent affecter les populations. A cet égard, l'intervention du génie militaire dans la gestion des pandémies et des catastrophes s'inscrit dans le cadre du triptyque : prévention-secours -soutien.

En plus, le génie militaire a eu à participer à de nombreuses actions de secours et d'urgence suite à des catastrophes de diverses natures survenues dans plusieurs localités du pays. Enfin, le génie participe activement aux opérations menées par l'Etat dans le cadre du plan ORSEC (Organisation des secours) avec

des travaux de terrassement, de drainage des eaux et d'aménagement de terrain, de construction de bassins de rétention permettant de recueillir les eaux extraites des motopompes ...

En dernier lieu, la DIRMAT en collaboration avec le Bataillon du train, durant la première vague de la pandémie Covid, a assuré la mission de distribution de denrées au profit d'un million de ménages vulnérables sur 552 collectivités territoriales réparties sur tout le territoire, ceci grâce à ses capacités logistiques.

En définitive, la sécurité nationale prévue par les textes sénégalais repose en principe sur deux piliers : le maintien de l'ordre et la protection des populations en cas de nécessité. Les Armées, constituant les Forces d'intervention de la dernière catégorie, ont donc selon les textes un rôle très décisif dans le dispositif sécuritaire de notre pays. D'où la nécessité d'une bonne compréhension de leurs tâches à travers une formation solide et adaptée au contexte actuel et une mise à leur disposition de moyens adéquats.

Elaboré par la Division Contrôle Etude Législation (DCEL) :

- Chef d'escadron Alassane SY, chef de Division ;
- Capitaine Papa Atoumane MBENGUE, chef de Bureau ;
- Capitaine Michel Bernard D. SARR, chef de Bureau.

1- Formule latine utilisée par Louis XIV qui signifie « le dernier argument des rois ».

2- Franck Moderne : Professeur de droit public français (1935-2017).

3- Cette planification s'effectue avec la mise à jour d'une base de données sur les moyens humains et matériels disponibles, leur évaluation et leur validation.



Général de division Mamadou GAYE
Sous-chef d'Etat-major général des Armées

Le substrat culturel national, pilier central de la résilience

La contribution des armées à la résilience de la nation est toujours décisive, parce qu'elles constituent l'ultima ratio¹ face aux désordres les plus graves et parce qu'elles restent un des symboles forts de l'unité nationale. C'est la raison pour laquelle la résilience des armées doit être régulièrement consolidée dans la mesure où elles constituent un pilier essentiel de la résilience nationale du fait de leur résistance, leur flexibilité et leur fiabilité. En effet, les armées sont capables d'agir en autonomie ou en coopération dans les situations les plus chaotiques et face à toute agression extérieure, de rester organisées et de fournir des capacités essentielles au secours des populations dans les moments les plus difficiles.

Des lors, les armées devront en permanence disposer de forces résilientes « au contact » capables, sans préavis, de changer de postures et de stratégies pour contenir et dominer les menaces dans le long terme. Cette capacité de résistance, d'endurance et d'usure fait appel à des dispositions psychiques et psychologiques individuelles et collectives ainsi que des forces morales et mentales robustes qui constituent le support de la culture de résilience indispensable à l'ascendance sur les résistances adverses. En plus de la nécessité d'une bonne préparation opérationnelle, l'influence du patrimoine traditionnel des formations militaires facilitera cette préparation psychologique à surmonter les épreuves de peur, de panique, de revers et de pertes.



Les traditions, source d'inspiration de l'esprit guerrier et résilient des armées

L'esprit guerrier et résilient des armées puisera ses principaux ressorts dans le substrat culturel national, qui ne peut d'ailleurs découler que de la norme sociale et des valeurs qu'il incarne. À titre d'exemple de valeur de la société traditionnelle sénégalaise, le refus de la soumission et du déshonneur qui est une constante dans l'histoire glorieuse de la nation. Il a motivé le sacrifice des « femmes de Nder » face à l'invasion maure ; il a mis Alboury sur le chemin de l'exil ; il a aussi conduit au sacrifice suprême notre héros national Lat Dior, et bien d'autres exemples historiques.

La glorification de ces actes de bravoure, de courage et de refus de la honte comme ceux de la résistance de grandes figures religieuses contre la domination étrangère, participent au développement d'un sentiment de fierté nationale. Ces vertus étaient aussi incarnées par de grandes figures historiques comme El hadj Omar Tall, Amadou Lamine Dramé, Maba Diakhou, Alboury, etc. Les Armées sénégalaises sont héritières de ce riche patrimoine, forgé dans l'histoire et la noblesse de caractère et ont assumé avec fierté leur belle devise : « On nous tue, on ne nous déshonore pas ». À l'évidence, l'esprit de sacrifice est étroitement lié au sens de l'honneur et de la dignité qui occupe une place de choix dans les valeurs traditionnelles sénégalaises. Il se traduit concrètement par :

- respecter le contrat moral par lequel on accepte de servir avec loyauté et fidélité, dès que l'on signe son acte d'engagement ou sa prise de service ;
- rester fidèle et loyal à son idéal républicain et rester debout et uni face aux adversités ;
- défendre et protéger la réputation de son pays et contribuer à son rayonnement.

Tel est l'intérêt pédagogique de l'histoire militaire enseignée dans nos académies de formation. En effet, le rappel permanent de l'histoire des figures héroïques,

des hauts faits d'armes et des diverses expériences éprouvées de plusieurs années d'opérations en OPIN et en OPEX, soit dans les contenus muséographiques des salles d'honneur, soit au cours des fêtes patronales, influenceront nécessairement la combativité et l'esprit d'engagement, sans esprit de recul, vers l'objectif final recherché. Comme révélé par Beverley Raphael, la formation et l'expérience permettent l'anticipation des difficultés potentielles et constituent ainsi des facteurs de diminution de l'impact initial des événements traumatiques du fait qu'elles permettent à l'individu de vivre ces chocs en se sentant « outillé » pour y faire face, en ayant le sentiment d'avoir des chances véritables de survivre.²

L'éducation citoyenne, socle de résilience nationale

La valorisation de notre patrimoine culturel et traditionnel restera le moteur du développement d'une véritable « école sénégalaise » de résilience nationale. Cette éducation vise essentiellement à forger la force de caractère des citoyens qui est le produit harmonieux du courage et de la volonté. Cette vertu s'acquiert avec une éducation de base rigoureuse et à l'épreuve des expériences vécues. De même, cette éducation à la résilience occupe une part importante dans le processus de croissance citoyenne. S'appuyant sur un code d'honneur qui procure ce « supplément d'âme », principal gage de résilience face aux périls et à la mort, elle participe à la solidité du lien qui unit le soldat à sa mission, à son chef, à son unité et donc à travers eux à la patrie.

Sous ce rapport, l'éducation à la culture de la résilience et à la persévérance permet de trouver dans les échecs de la vie des ressorts de courage, d'abnégation et de sursaut national qui mènent inéluctablement vers la réussite. A ce titre, cette culture est soutenue par l'éducation à l'éthique religieuse qui recommande la patience devant les épreuves, la souffrance et la mort, ainsi que la résignation devant l'inéluctable qui sont autant de qualités de sublimation fort différentes



du “fatalisme” au sens péjoratif de passivité. Le recours aux dogmes religieux contribue donc à l’instauration de la résilience face aux adversités.

De même, tout chef de famille devrait former ses enfants à s’adapter à toutes les situations et à cultiver en eux l’esprit d’endurance face aux difficultés de la vie, de résistance face à l’adversité, de dignité devant

l’épreuve et non de parasitisme ou d’abandon. En tout état de cause, organiser l’engagement citoyen et faire participer la société civile constituent un réel gage de résilience, pour reprendre la pensée de Maurice de Saxe : « Il est naturel et juste que les citoyens s’emploient pour la défense de l’État. »



Vues sous cet angle, les crises peuvent être des opportunités pour, d'une part, éprouver les capacités de résilience d'un peuple et, d'autre part, jauger le niveau d'engagement citoyen et de patriotisme et réaffirmer la primauté de l'intérêt national.

La culture de l'esprit du « Jambaar » au cœur de la résilience militaire

La préparation des personnels à dominer les stress des engagements opérationnels se rapproche du concept de « robustesse psychologique » ou de « solidité psychologique » (hardiness) développé par les psychologues du Walter Reed Army Institute of Research.³ Il est un élément fondamental du leadership qui doit avoir une forte influence sur les processus d'adaptation et provoquer un effet modérateur en situation de stress. La robustesse se traduit par une attitude optimiste, d'endurance physique, et d'un bon état de santé globale protégeant l'organisme psychosomatique des effets nocifs des événements stressants de l'existence, de l'anxiété et de la dépression. Comme théorisée par la stratégie américaine (Army Personal Readiness and Resilience), elle comporte trois dimensions :

- le sens de l'engagement qui pousse le militaire à s'impliquer pleinement à la réalisation de la mission ;
- le sens de la maîtrise qui repose sur la confiance en elle et en sa capacité à décider ;
- le goût du risque et le sens du défi qui nécessitent des efforts personnels et imposent de lutter contre des résistances.





Telle est la philosophie incarnée par l'esprit du « Jambaar » qui tire sa substance de la fraternité d'armes, la solidarité, le courage et l'esprit de sacrifice permanent hérité des anciens et entretenu par des générations successives. C'est cette exaltation du sens de l'honneur et du courage et ces valeurs guerrières sublimées dans les armées qui sont magnifiées par les belles devises des différents corps d'élite qui font la fierté des Armées : Bu Dee Jotee, Goor Fit, Xel-Jom ak Fit, Jambaar leegui leegui, En tout temps en tout lieu, etc.

En définitive, les traditions constituent un enjeu culturel et un puissant symbole unificateur d'une nation. Principal support de la résilience qui demeure « la vertu des temps difficiles », elles ont la principale fonction de développer au sein des armées, les forces morales, l'esprit de corps et la cohésion. En outre, elles consolident la détermination du groupe, développent sa combativité et sa fermeté face aux épreuves. Sous ce rapport, elles sont confortées par l'exaltation voire la glorification des grandes figures historiques ainsi que des actes de bravoure, de courage et de refus de la soumission puisés dans les référents culturels et traditionnels.



- 1- Ultima ratio regum : littéralement cette formule, que Louis XIV fit graver sur ses canons, signifie « le dernier argument des rois ».
- 2- Raphael B, When Disaster Strikes: How Individuals and Communities Cope with Catastrophe, London, Hutchinson, 1986).
- 3- Funk (S. C.), « Hardiness: A review of theory and research », Health Psychology, n° 11, 1992, pp. 335-345; Maddi (S. R.), « The personality construct of hardiness: I. Effects on experiencing, coping and strain », Consulting Psychology Journal: Practice and Research, vol. 51, n° 2, 1999, pp. 83-94.



LV Casimir FAYE, EMG DEO

La singularité militaire au cœur du dispositif de résilience nationale

Années 1983-1984, dans des conditions de sécheresse extrême et un déficit de crue du fleuve Sénégal, l'intrusion saline menaçait le Lac de Guiers, principal source d'eau des centres urbains. Le Sénégal traversait dès lors une de ses crises les plus tragiques de son histoire récente.

Dans ce contexte, l'appareil militaire, à travers les troupes du Génie a réalisé dans un délai de 30 jours, un barrage-bouchon provisoire à Kheune qui aura permis d'éviter de graves pénuries en eau aussi bien pour la production agricole que pour l'approvisionnement des grandes villes.

Cette action de secours conjoncturelle qui aura permis de gagner du temps précieux jusqu'à la mise en service du barrage de Diama en 1986 pour juguler définitivement le problème, mettait en lumière le rôle majeur que les Forces armées peuvent jouer en périodes de crise même hors du champ militaire. A travers cette intervention, les Forces armées auront fait preuve de disponibilité, d'expertise et d'esprit de dépassement, éléments essentiels qui font la

singularité militaire et qui s'avèrent primordiaux dans la quête de résilience à l'échelle nationale.

En effet, si dans les circonstances actuelles l'attention est focalisée sur la pandémie de COVID 19 qui aura rappelé à la condition humaine sa fragilité et sa vulnérabilité, il serait essentiel de ne pas perdre de vue que la perspective d'autres crises majeures pèse présentement sur nos sociétés. En réalité, outre les menaces conventionnelles, la dégradation de l'environnement, le terrorisme, les crises sanitaires, les problèmes d'accès aux ressources demeurent des sources de préoccupation majeure pour les Etats.

Dès lors, le renforcement de la résilience nationale doit être placé au cœur de la stratégie étatique. Il s'agit d'être en mesure d'une part, de résister aux chocs sociétaux et aux crises majeures, et d'autre part, de s'y adapter et de se renforcer. Dans ce cadre, les Forces armées, dépositaires de la mission sacrée de protéger et de servir la nation dans les situations les plus délicates, se voient naturellement attribuer un rôle majeur.



Sous ce rapport, il convient de rappeler que les Forces armées sénégalaises dans leur globalité, disposent d'atouts précieux sur lequel l'Etat peut s'appuyer pour traverser les crises de tout ordre et d'en rebondir encore plus fort.

DISPONIBILITE ET REACTIVITE

La disponibilité et la réactivité, marqueurs identitaires des Forces armées sénégalaises sont des qualités fondamentales pour atténuer et amortir les premiers chocs inhérents à une situation de crise. C'est comme le primo intervenant dans un accident qui demeure fondamental dans la prise en charge adéquate de l'événement.

A cet effet, l'aptitude des Forces armées à agir, avec des délais d'intervention réduits, dans les zones les moins accessibles, avec une capacité de montée en puissance, constitue un atout majeur pour faire face à des chocs endogènes ou exogènes.

En effet, l'appareil militaire tient sa disponibilité et sa réactivité d'une part des devoirs et sujétions que

comporte le métier du combattant et, d'autre part, de cette culture de l'urgence qui rythme le quotidien du soldat et qui se traduit par une organisation, des procédures et une préparation permanente qui prend en compte le besoin d'immédiateté dans la réponse. A ce propos, les Forces armées ont traditionnellement eu une posture d'anticipation toujours prête à répondre aux défis majeurs. A titre illustratif, la mise sur pied du Conseil aux Situations d'urgence (COSU) permet au commandement d'anticiper sur la nature imprévisible des catastrophes et l'identification de certains risques immédiats ou potentiels, afin de réduire les délais d'intervention.

Ainsi, cette exigence de disponibilité sans réserve qui se manifeste par un sens aigu du service rendu, est une garantie pour la nation, qui en face d'une situation exceptionnelle, a besoin de ressources rapidement mobilisables pour mettre en œuvre sa politique de résilience nationale.

DIVERSITE DES MOYENS, COMPETENCES ET EXPERTISES



L'appareil militaire couvre un large spectre de compétences, d'expertises et d'équipement adaptés aux situations de crise et aux conditions chaotiques. Grâce à sa diversité en équipements et savoir-faire, les Armées disposent d'atouts majeurs qu'elles peuvent mettre à contribution pour répondre à un besoin urgent en période de crises. A ce propos, les forces armées ont traditionnellement apporté leur concours pour compléter l'action des services publics dans le domaine de la santé, du transport, de la logistique, de la sécurité, des secours, etc. A titre illustratif, pendant la pandémie de COVID 19, les Forces armées se sont impliquées remarquablement à travers la mise sur pied d'hôpitaux de campagne, la distribution de denrées, le transport de matériel, la protection des personnes ou encore la mise en œuvre des mesures sécuritaires relatives à l'état d'urgence.

En outre, cette pluralité en compétences, combinée à la diversité et à la nature des moyens militaires, permet sur court préavis, d'intervenir dans des milieux contraignants. Les forces militaires ont cette particularité de pouvoir accéder et intervenir dans les zones les plus reculées, les plus austères, les plus dangereuses. Faudrait-il rappeler l'engagement des Armées dans la protection des personnes et des biens en régions sud du pays, démontrant ainsi leur capacité de rétablissement de l'autorité de l'état en période de crise.

LE JAMBAAR ET LES VALEURS INCARNEES

Au-delà de la disponibilité et de l'aspect matériel, les acteurs militaires se caractérisent par un esprit de résilience qui fait d'ailleurs la singularité de l'appareil militaire. Cette dimension psychologique est importante à prendre en compte, dans la mesure où cette assurance du soldat peut servir à réduire le sentiment national d'insécurité en période de crise.

En effet, le métier des armes, avec tous les risques qu'il implique, exige une certaine solidité morale, éthique et une robustesse psychologique. Autrement dit, pour vaincre ou conserver son aptitude à combattre face à un danger ou un ennemi tenace, l'appareil militaire se doit de cultiver cette notion d'esprit jambaar qui est en quelque sorte la somme de l'aguerrissement physique et moral du militaire. Ce code d'honneur du soldat implique également les valeurs militaires telles que la discipline, le

courage, l'endurance, l'engagement, le sens du risque et du défi.

Les belles devises des structures des Forces armées sénégalaises comme *Jambar legui legui, xel jom fit*, honneur et patrie sont assez illustratives de cet état d'esprit qui se manifeste par des comportements sacrificiels, clef de voûte de l'efficacité militaire.





A ce titre, par ces valeurs et cet état d'esprit reconnu à l'échelle nationale, la présence des Forces armées diffuse une certaine assurance dans la société contribuant à rehausser le sentiment de sécurité qui tend à s'éffriter en période de crise majeure.

De plus, convient-il de souligner que les Forces armées sont le creuset national où plusieurs jeunes sont formés chaque année dans cet état d'esprit constituant ainsi une ressource humaine de qualité mobilisable en cas de besoin.

DE L'ESPRIT DE CORPS A LA COHESION NATIONALE

La résilience nationale est avant tout une affaire profondément collective qui nécessite une cohésion à l'échelle nationale et une synergie dans l'action. A ce propos, la culture de la collaboration ancrée dans le code génétique de la structure militaire s'érige en un atout précieux.

D'une part, les Forces armées disposent d'une certaine crédibilité qui facilite leur capacité à travailler avec des composantes de nature diverse.

D'autre part, la primauté du collectif sur l'individu reste une réalité militaire et se reflète sur la capacité des Armées à intégrer un dispositif impliquant plusieurs

acteurs. En effet, l'action militaire exige une certaine symbiose et une synchronisation des différents acteurs du combat. C'est pourquoi, à travers les traditions et la culture de l'esprit de corps, l'appareil militaire donne beaucoup d'importance à la cohésion et à l'harmonie. Cette cohésion de corps au sein de l'Armée se prolonge au-delà du cercle militaire. En effet, les liens avec la nation et avec les autres composantes de l'état sont un prolongement des relations qui existent entre les militaires. Par conséquent, l'outil militaire se fond facilement dans le dispositif national pour faire face à toute sorte de péril.

En définitive, face aux perspectives de crises majeures inhérentes au caractère changeant et complexe de l'environnement social et sécuritaire du monde contemporain, seules les nations qui sauront résister, s'adapter et se renforcer au milieu de l'adversité s'en sortiront. A ce titre, les vertus et caractéristiques militaires, adaptées aux temps difficiles, font et feront des Forces armées un maillon essentiel du dispositif de résilience nationale aux côtés des autres composantes de la nation.

Dans la marche vers le développement et l'émergence du Sénégal, nul ne doute que les Forces armées œuvreront toujours avec loyauté et dévouement pour demeurer la réassurance ultime de la nation face aux menaces ou périls de toute nature qui se dresseront contre le pays.



Capitaine Mouhamadou Bachir KOUYATE
DIRMAT, auditeur au cours d'état-major à l'Institut de
Défense du Sénégal

Culture et résilience nationale : la contribution des Armées

A la croisée d'un monde en perpétuel changement, s'adonner à une réflexion sur tout ce qui a trait à la résilience n'est pas qu'une simple nécessité, mais bien au-delà, elle se révèle être une urgence. Ce besoin de se préparer à des modes d'action capables de renforcer les contours sociétaux est d'autant plus intéressant surtout si nous l'analysons à travers le prisme de la contribution que pourrait offrir les Armées. La culture ne saurait s'auto-exclure dans cette relation, puisque c'est elle qui façonne la société et lui confère sa singularité.

Dès lors, les Armées peuvent contribuer grandement à renforcer et à pérenniser la culture et la résilience nationale dans la mesure où il s'agit d'un « champ »¹ où les « habitus »² sont transformés en compétences et aptitudes capables d'apporter des réponses idoines en cas de crise majeure.

Afin de mieux comprendre cette relation, il serait loisible de préciser d'abord que le renforcement de la résilience nationale est avant tout affiché en filigrane dans le plan d'action des politiques publiques ; ensuite, il s'agira d'explicitier les liens qui relient la culture, la résilience nationale et les Armées, avant de finir par une esquisse de la contribution des Armées à la résilience nationale.

La culture du renforcement de la résilience sociétale : effet majeur des politiques publiques

Comme nous pouvons le lire dans le livre blanc sur la défense et la sécurité nationale : « la résilience se définit comme la volonté et la capacité d'un pays, de la société et des pouvoirs publics à résister aux conséquences d'une agression ou d'une catastrophe



majeure puis à rétablir rapidement leur capacité de fonctionner normalement ou tout le moins dans un mode socialement acceptable. Elle concerne non seulement les pouvoirs publics et tous les segments de la nation toute entière »³. Dans une autre définition de Michel MANCIAUX et AL. qui se rapporte davantage aux personnes, la résilience est vue

de résilience que peuvent développer les groupes et les sociétés, à l'Etat de prendre, dans ses prérogatives régaliennes, toutes les dispositions nécessaires afin de répondre de façon efficiente aux situations dans lesquelles pourraient être mises en cause la vie de la population ou le fonctionnement régulier des institutions. Dans cet ordre d'idées, l'Etat du Sénégal



comme la capacité de s'adapter malgré la présence de stressors ou de facteurs de risque et de se redresser après avoir vécu un événement traumatisant. Il s'agit donc de la capacité d'un individu ou d'un groupe à se développer correctement, à continuer à se projeter dans l'avenir en dépit d'événements déstabilisants, de conditions de vie difficiles, de traumatismes parfois sévères.⁴ Ainsi, il reviendra, au-delà des stratégies

a eu à montrer récemment ses aptitudes à faire face à des crises de grande envergure notamment à travers les inondations avec la mise en place du Projet de gestion des eaux pluviales et d'adaptation au changement climatique (PROGEP) ou également dans le cadre de la lutte contre la pandémie du coronavirus avec l'opérationnalisation de la FORCE COVID 19.



Le cordon ombilical qui relie la culture, la résilience nationale et les Armées

Le concept de Culture est polysémique. Il en existe plusieurs centaines de versions selon les disciplines (anthropologie, ethnologie, sociologie, etc.). Toutefois la définition de la culture que nous allons retenir dans le cadre de cet article est celle de la professeure Dona WINSLOW qui stipule qu'elle est le modèle de comportement ou le style de conduite que les membres d'une organisation sont automatiquement amenés à adopter. Dans ce cas, nous pouvons avancer que la culture façonne l'action en présentant quelques-uns des objectifs ou des valeurs de base d'une organisation, de sorte que les acteurs modifient leur comportement pour les réaliser. Elle fixe une série de normes et d'attentes que les membres sont censés suivre. Ainsi, la culture n'est pas qu'un ensemble de valeurs ou une éthique, mais aussi la façon dont on organise habituellement l'action. Cette dernière idée est d'autant plus intéressante surtout si nous la corrélons avec les Armées. Celles-ci ne sont rien d'autre qu'une institution dont la composition reflète la société en miniature. Les valeurs prônées dans les Armées ainsi que leur solidité dépendent intimement de celles cultivées au sein de la société. Dès lors, la société sénégalaise, à travers l'esprit « JAAMBAR »⁵ qui l'anime, a longtemps été le socle où se sont bâties les bases de sa résilience. Et les flammes de cet esprit « JAAMBAR » continuent d'être ravivées et entretenues.

La contribution des Armées au renforcement de la résilience nationale

Face à la survenue d'événements de grande ampleur sur le territoire national (catastrophes naturelles, incidents industriels, actes terroristes, etc.), l'armée intervient souvent par la mise à disposition de moyens matériels et humains au profit des gestionnaires de crise. Nous pouvons prendre comme exemple

le déploiement de l'hôpital militaire de campagne à Touba durant la pandémie de la COVID 19, la participation à la vaccination de la population, etc.

Cependant, limiter la contribution des Armées à la résilience nationale à leur seule participation à la gestion de crise revient sans doute à se priver des autres ressources dont elles pourraient utilement faire bénéficier la société, dans la mesure où l'armée est par essence résiliente. Elle peut transposer ses savoir-faire et méthodes, en un mot son ingénierie à la société civile, aux fins que celle-ci puisse faire face de façon beaucoup plus efficiente aux situations de crise. En ce sens, les actions d'influence des Armées avec la coopération civilo-militaire, qui d'ailleurs prend en compte de manière intelligente la culture de la population locale et des principaux partenaires civils privilégiés avec lesquels elles doivent bâtir des liens, rentrent dans ce cadre. Cette coopération implique une bonne prise en compte de la situation culturelle et sociale nourrie d'échanges directs avec les différents acteurs. A titre d'exemple, le Commandement et la Direction du Génie et de l'infrastructure des Armées a, par la construction de ponts et de pistes de production, permis à de nombreux villages sénégalais d'être plus résilients et de tisser plus de liens avec d'autres villages environnants.

En définitive, les Armées s'adaptent et jouent un grand rôle dans le projet de renforcement des acquis culturels et de la construction de la résilience nationale. Toutefois, il conviendrait de rappeler que la résilience est un élément dynamique. En d'autres termes, il s'agit d'un état qui n'est pas acquis une fois pour toute. L'absence de risques et de protection n'est jamais totale. Les aléas de la vie sont toujours à même de la mettre en cause.

Par ailleurs, l'Etat du Sénégal continue de prendre toutes les dispositions nécessaires, afin de rendre sa population résiliente mais également ses institutions.

1- Concept de Pierre BOURDIEU qui désigne toute partie de l'espace social ayant acquis un degré d'autonomie suffisant pour reproduire elle-même la croyance dans le bien-fondé de son principe fondateur.

2- Selon Pierre BOURDIEU, l'habitus est une loi immanente déposée en chaque agent par la prime éducation.

3- Odile JACOB, Livre blanc sur la défense et la sécurité, la documentation Française 2008, Paris, P64.

4- Michel MANCIAUX et AL. Lors du colloque « autour de la résilience » 17 et 18 mars 2007 université de Brizet.

5- Guerrier



Commandant Abdourahmane SEYDI
DIRMAT

LOGISTIQUE MILITAIRE ET RÉSILIENCE NATIONALE

L'année 2020 a été marquée par une crise sanitaire sans précédent, avec des conséquences économiques, sociales, et sécuritaires qui interpellent la nation toute entière et particulièrement les Armées. En effet, les Etats sont de plus en plus exposés à des menaces multiformes tels que les trafics illicites, le terrorisme, la prolifération des armes légères, les catastrophes naturelles (inondations) et les pandémies (COVID-19, Ebola, ...) qui pourraient bouleverser leur stabilité.

Face à ces menaces susceptibles d'engendrer des crises socio-économiques, sécuritaires ou sanitaires ainsi que de profondes fractures, les forces armées sénégalaises, dont la mission principale est de protéger, en tout temps et en tous lieux, l'intégrité du territoire et la sécurité des populations et leurs biens contre toutes formes d'agression, sont appelées à jouer un rôle primordial dans la résilience nationale. D'où la pertinence du concept de résilience et ses applications dans la logistique.

En fait, le concept de résilience et ses applications dans la logistique opérationnelle expliquent la recherche permanente d'un continuum entre la préparation des ressources humaines et matérielles, la conduite des activités durant les périodes de crises et la projection à l'après crise. Ceci permet d'être en mesure de disposer de capacités de résilience à travers les ressources logistiques. L'enjeu réside ainsi dans la recherche d'une synergie d'actions des différentes composantes pour réduire les temps d'intervention, et rendre plus efficaces celles-ci, au grand bénéfice des populations.

Dans ce cadre, la logistique, de par ses volets transport, stockage et soutien pourrait apporter une contribution déterminante dans la concrétisation de la résilience nationale, à travers une coopération des Armées avec les différentes entités en charge de la gestion des crises et catastrophes.



Le transport logistique, un aspect décisif dans la mise en place des ressources d'urgence.

En effet, l'expertise militaire et la disponibilité d'équipements et moyens opérationnels confèrent aux Armées une capacité inégalée dans la gestion des crises, faisant d'elles un levier majeur de la capacité de la nation à surmonter les situations difficiles.

De fait, les capacités militaires disponibles au sein des Armées peuvent être déployées, en cas de crise, pour non seulement assurer la continuité de l'action gouvernementale, mais également pour apporter un soutien aux populations dans les domaines sanitaire, logistique et de la protection.

A cet effet, la Direction du service du matériel des Armées (DIRMAT), pilier de la logistique des Armées, peut constituer un acteur majeur dans la contribution des forces armées à la capacité de résilience nationale. Les vecteurs et les capacités techniques disponibles

permettent à cette structure d'apporter un soutien logistique efficace et efficient en cas de catastrophe ou de crise, en particulier dans le domaine du transport et du ravitaillement en carburant, mais également dans le soutien des moyens engagés, ainsi que la gestion des stocks.

Dans le contexte de la gestion de la COVID-19, les interventions sanitaires ont été largement soutenues avec les moyens de la Direction du service du matériel des Armées. Les déploiements des hôpitaux de campagne ont été effectifs grâce en partie aux vecteurs de projection de la DIRMAT. En plus, la DIRMAT a grandement participé à la mise en place des vivres destinés aux couches vulnérables, dès les premières heures de la réponse de l'Etat à cette pandémie.

La capacité de stockage en matériels et produits sensibles, une soupape pour répondre aux situations d'urgence.

La mise en œuvre d'un plan de stockage en produits pétroliers est capitale pour faire face aux risques de





rupture de ravitaillement en situation d'urgence. Dans ce cadre, la fonction de stockage permet de limiter les temps d'arrêt des activités essentielles et surtout de sauvegarder nos capacités d'intervention. Les réserves permettent aux Armées de se doter d'une autonomie avérée pour mener tranquillement ses opérations. En effet, celles-ci peuvent permettre d'appuyer les services névralgiques de l'Etat en cas de rupture ou de blocage de ravitaillement, contribuant ainsi à la résilience nationale.

La Direction du service du matériel des Armées a souvent répondu aux attentes du Commandement dans la mise en place d'urgence de capacités stockées dans ses entrepôts, notamment les produits hydrocarbures. Le soutien des unités chargées de la sécurisation lors de l'état d'urgence a été possible grâce aux produits stockés dans les différentes zones militaires. En somme, cette fonction de stockage est déterminante dans la mise en œuvre de la résilience

nationale, parce qu'elle offre une capacité de réversibilité dans des situations d'urgence.

Nécessité d'une synergie des actions citoyennes et logistiques pour une résilience face aux menaces qui pèsent sur la survie des populations.

A ce titre, il est d'une importance capitale de développer la synergie d'action entre les différentes entités en charge de la défense et de la protection civile. C'est toute la pertinence d'une part, de la planification à froid des réponses aux situations catastrophiques, pour soutenir convenablement les opérations et d'autre part, la disposition de capacités de réserve en mesure de tenir en toutes circonstances.

A cela s'ajoutent deux aspects importants dans le développement de la culture de résilience des Armées. Il s'agit tout d'abord, de la communication dans les activités de tous les jours. L'interview et les retours





d'expérience par le biais des médias ou des journaux de marches des Unités ayant séjourné dans des zones de crises, devraient contribuer à la préparation morale des populations.

En effet, la gestion responsable de la communication sur les crises peut contribuer à assouplir les chocs et réduire le temps de leurs effets, pour permettre aux acteurs de se relever des blessures et d'être plus résilients. Ensuite, la formation des citoyens aux valeurs de notre nation, concourt au renforcement de l'esprit de résistance, à la volonté de dépassement et la foi en un avenir meilleur.

En définitive, les Armées, à travers leurs composantes logistiques, sont appelées à jouer un rôle majeur dans la politique de résilience de la Nation. Les capacités militaires développées pour défendre le pays pourraient, au besoin, être réorientées vers la gestion des crises telles que les pandémies et les catastrophes naturelles. La DIRMAT constitue un des piliers de la contribution des Armées à la résilience nationale.

Au demeurant, le concept logistique interarmées et la création d'une école de logistique des Armées devraient permettre de mieux prendre en compte l'apport des Armées à la résilience nationale, dans un contexte de recrudescence des crises de différentes natures.





Lieutenant-colonel Mamour SARR,
Commandant le Prytanée Militaire de Saint-louis

LA REVERSIBILITE DES FORCES : UN ENJEU MAJEUR POUR LA RESILIENCE

Dans son ordre du jour numéro un du 1er avril 2021, le Chef d'état-major général des Armées soulignait que les « Armées, force de 3e catégorie, accorderont un intérêt particulier au principe de réversibilité qui leur confère cette capacité à opérer avec les autres forces de défense et sécurité, dans l'accomplissement de leurs missions régaliennes ».

L'analyse du contexte d'engagement des Armées marqué par la fragilité de la ligne de démarcation entre stabilité et crise, montre combien le principe de réversibilité est important pour faire de notre pays un havre de paix résilient. Il implique pour les Armées de pouvoir passer, dans des délais courts, d'une force de défense à une force de sécurité mais aussi de pouvoir intervenir dans des domaines connexes au cœur de métier et relevant de l'intérêt général. L'impact des crises sociales et économiques sur la sécurité, l'enchevêtrement de menaces insidieuses de tous ordres, le caractère parfois précaire des acquis sociaux et les dysfonctionnements notés dans la mise en œuvre de la sécurité, remettent en cause constamment ce principe.

Face à cela, il conviendra pour les Armées d'anticiper, de s'adapter et de coordonner en s'appuyant sur un dispositif sécuritaire cohérent mis en place selon la cartographie des menaces, mais aussi en mettant en œuvre des capacités exhaustives et duales.

Cet article, après avoir analysé le cadre contextuel, légal et conjoncturel de mise en œuvre du principe de réversibilité, dégagera des pistes de réflexion sur les facteurs clés de succès qui devront être pris en compte.

I- Le cadre de mise en œuvre du principe de réversibilité

La mise en œuvre du principe de réversibilité s'inscrit dans un cadre conjoncturel, contextuel et légal.

La nécessité pour les Armées d'être réversibles est à analyser à l'aune des mutations qui sont intervenues dans la mise en œuvre de la sécurité. En effet, la réduction de manière marquée des risques d'affrontement entre



Etats due à la conjonction de plusieurs facteurs (monde plus pacifié, émergence d'acteurs supra-nationaux, mondialisation) mais aussi à la centralité de l'homme dans les préoccupations sécuritaires, a créé un nouveau paradigme de la sécurité. En faisant de l'homme le principal référent en matière de sécurité et non plus l'Etat, la notion de sécurité humaine a élargi les domaines d'intervention de la sécurité et les facteurs à prendre en compte pour créer les conditions d'une paix durable. L'objectif de la notion de sécurité humaine est de garantir que tout être humain puisse être « à l'abri du besoin » (freedom from want)¹ et « à l'abri de la peur » (freedom from fear) . Dès lors, le rôle traditionnel des Armées doit s'élargir pour mieux appréhender tous les contours des problématiques à prendre en compte.

C'est pourquoi, le contexte d'engagement des Armées implique aujourd'hui la nécessité de pouvoir passer constamment d'une posture de défense à une posture de sécurité. Si les risques d'affrontement inter-Etats

dans la sous-région sont minimales, notre pays est exposé à des menaces protéiformes. Hors de nos frontières, la fragilité de la situation politique et sécuritaire des pays de la sous-région en proie aux agissements des mouvements extrémistes violents, aux instabilités institutionnelles et à la criminalité transnationale, constitue une source réelle d'inquiétude. Intra-muros, les dynamiques nées du système communautaire de la CEDEAO génèrent des effets pervers et une insécurité insidieuse étend ses tentacules à beaucoup de secteurs et franges de la population. Par ailleurs, les catastrophes d'origine naturelle ou anthropiques comme les érosions côtières, les inondations, les accidents majeurs dont l'occurrence est imprévisible et les conséquences sociales souvent dramatiques, remettent en cause notre capacité de résilience. La pandémie à Covid 19 a montré à suffisance l'impact négatif que les maladies peuvent avoir sur nos équilibres sociaux et économiques. Dans le même temps et constamment, les revendications d'ordre



social et politique constituent des menaces qui, très vite, peuvent remettre en cause nos acquis en matière de stabilité. Enfin, en mer, les limites capacitaires des démembrements de l'Etat traditionnellement impliqués dans la sécurité maritime font des Armées le principal acteur de l'action de l'Etat en mer grâce aux moyens navals et aériens dont elles disposent.

Il convient d'ajouter que légalement les Armées ont l'obligation d'adopter une posture de réversibilité quand c'est nécessaire. Au plus haut niveau, la constitution sacralise l'intégrité territoriale mais aussi la personne humaine. En effet, dans son préambule, elle souligne « le principe intangible de l'intégrité du territoire national et de l'unité nationale dans le respect des spécificités culturelles de toutes les composantes de la Nation » et, à l'article 7, elle soutient que « La personne humaine est sacrée. Elle est inviolable. L'Etat a l'obligation de la respecter et de la protéger. Tout individu a droit à la vie, à la liberté, à la sécurité, au libre développement de sa personnalité, à l'intégrité corporelle notamment à la protection contre toutes mutilations physiques... »².

En outre, en cas de besoin, les Armées peuvent être réquisitionnées pour prêter main forte aux forces de première et de deuxième catégories, quand l'autorité administrative en estime la nécessité. On distingue trois types de réquisitions : une réquisition générale, une réquisition particulière et une réquisition spéciale. Le recours aux Armées en cas de trouble à l'ordre public ou même en cas de défaillance des services publics s'explique par le panel large de capacités dont elles disposent. A titre d'exemple, au cours du premier semestre de 2021, le Bataillon de soutien du génie avait fait l'objet d'une réquisition particulière à Rufisque pour la protection d'édifices publics et d'infrastructures dont le fonctionnement a un impact direct dans la vie des populations. Par le passé aussi, le génie faisait l'objet de réquisition en cas de grève de cheminots pour assurer la continuité des services publics.

Aussi, convient-il de souligner que les interventions des Armées s'inscrivent parfois dans le cadre réglementaire de l'exécution des missions dévolues aux Forces. En effet, en plus de la mission de défense du territoire national, les Armées exécutent des missions

d'intérêt général. C'est à ce titre qu'elles sont souvent sollicitées pour faire face à des catastrophes naturelles ou bien pour réaliser des chantiers à impact économique et social direct. Les interventions de la Direction du génie pour lutter contre l'érosion côtière en 2009 à Thiawllène et en 2011 à Saly ainsi que les opérations de lutte contre la salvinia molesta s'inscrivent dans ces cadres. Au titre du programme de développement communautaire (PUDC), elle a eu à réaliser une soixantaine de forages. Au constat, ces actions dépassent les missions traditionnelles de défense mais rentrent dans le cadre de la mise en œuvre de la sécurité humaine.

Au total, la posture de réversibilité des Armées s'inscrit dans un cadre légal et se justifie par la nécessité de prendre en compte tous les domaines de mise en œuvre de la sécurité humaine. Le contexte sécuritaire marqué par la naissance de nouvelles dynamiques, milite en faveur d'une organisation et des capacités adaptées pour atteindre l'efficacité opérationnelle escomptée. Des facteurs contribuent à garantir cette efficacité.

II- Les facteurs de clés de succès

Les facteurs clés de succès du principe de réversibilité sont tributaires de la capacité d'anticipation et d'adaptation des Armées et de l'efficacité de la coordination entre tous les acteurs impliqués dans la sécurité.

L'anticipation implique une bonne préparation des forces mais aussi de la cohérence et de la pertinence dans les acquisitions.

Il est important que les forces soient bien préparées, physiquement et mentalement, à exécuter les missions qui leur sont confiées en cas de réquisition ou de demande de concours. En effet, les opérations de maintien de l'ordre sont délicates de par leur caractère médiatique et la nécessité de maîtriser des savoir-faire et savoir-être spécifiques. Elles impliquent pour les forces beaucoup de tenue en apparence et en posture pour dissuader mais aussi beaucoup de retenue pour éviter les bavures et l'usage disproportionné de la force dont la médiatisation contribue à écorner l'image des Armées.



De l'intervention des Armées en cas de troubles à l'ordre public, il peut être retenu qu'il faut la présence sur le terrain de chefs lucides, dotés d'une bonne capacité de discernement et pouvant définir aux subordonnés les limites à ne pas franchir et le cadre d'exécution de la mission. L'émotion, les demandes émanant de plusieurs autorités peuvent pousser à outrepasser les prérogatives, ce qui peut exposer le personnel à des risques graves.

Aussi, est-il important de souligner que la dotation d'équipements de protection adaptés confère beaucoup d'assurance aux personnels et permet de faire face en cas de besoin. Ces équipements doivent être accompagnés de l'apprentissage de techniques d'interventions opérationnelles rapprochées (TIOR) pouvant permettre aux personnels de se défendre au besoin.

Dans la phase de préparation, la mise à jour des plans de défense des points sensibles et la collecte de renseignements sur la zone d'intervention sont importantes car elles permettent d'anticiper sur les effectifs à engager et facilitent la phase de déploiement.

Par ailleurs, la capacité d'adaptation des forces est centrale. Elle permet, en des délais très courts, de passer d'une posture de défense à une posture de sécurité, donc de la coercition à la maîtrise de la violence. Cette capacité d'adaptation implique en amont des interventions beaucoup de « drills » durant les phases d'entraînement, mais aussi la mise au point de normes d'engagement claires portant sur des points importants comme l'usage de la force, la tenue, le comportement, l'usage des réseaux sociaux. Après les interventions, les retours d'expérience et les débriefings permettent de réajuster les procédures et de rajouter des normes d'engagement nouvelles. Par ailleurs, il est important que l'emploi des forces soit flexible. Pour ce faire, les unités doivent toujours disposer d'une réserve conséquente qui leur permettra d'intervenir dans les plus brefs délais au profit d'un élément sur le terrain ou d'un autre point sensible. L'engagement de tous les effectifs dû à des nombreuses contraintes réduit les marges de manœuvre et crée une certaine vulnérabilité. Aussi, convient-il d'ajouter que les unités doivent être dotées de suffisamment de moyens roulants pour faciliter le transfert de force, l'engagement de la réserve ou les patrouilles dans les intervalles.

Enfin, la coopération et la coordination jouent un rôle central dans la mise en œuvre de la réversibilité. En temps de paix, elles impliquent de faire des reconnaissances sur les lieux d'intervention et de disposer des contacts des responsables des forces de défense et de sécurité. Le cloisonnement des Forces de défense et de sécurité cantonne les différentes entités que sont l'Armée, la Gendarmerie, la Police, la Douane, les Eaux et forêts sur les missions de prérogative alors que les solutions à apporter aux problèmes de sécurité humaine requièrent une approche plus globale. Visible au plan opérationnel et de la collection du renseignement, cette limitation sur les missions de prérogative prive chaque entité des expériences que les autres ont pu capitaliser sur une longue période. Deux solutions sont envisageables face à cette situation.

Il conviendra de multiplier les exercices d'entraînement mixtes. Ils ont été initiés avec l'exercice Fagaru III à Dakar et Falémé. Ces exercices ont l'avantage de faciliter la coopération inter-forces, de partager des expériences et standardiser certaines procédures opérationnelles. L'instauration d'un même creuset de formation pour certaines forces de défense et de sécurité est la seconde solution. Elle permettra de créer des liens d'amitié nécessaires dans l'exécution des missions de sécurisation. La recentralisation de la formation initiale des officiers des Armées et de la gendarmerie à l'Ecole nationale des Officiers d'active est un jalon important posé dans le décloisonnement des forces et mérite d'être étendue à d'autres composantes. Il est aujourd'hui fort concevable que les Forces de défense et de sécurité puissent partager certains modules de formation.

Enfin, il convient de souligner que les projets dans les domaines de la sécurité et du développement ne sont pas toujours inscrits dans une approche globale et intégrée. Le lien d'interdépendance entre sécurité et développement matérialisé dans la notion de sécurité humaine, requiert d'avoir une plus grande cohérence entre les projets de développement et les initiatives des Forces armées. Il conviendra donc d'intégrer davantage les militaires dans les grands projets de l'Etat visant à améliorer les conditions de vie des populations surtout au niveau des zones frontalières. L'exécution par le Génie militaire de 60 forages dans la partie orientale du



pays est une expérience qu'il convient de perpétuer. Elle a permis au Génie d'améliorer son expérience dans le domaine considéré et aux Armées de mettre en exergue une partie de ses missions encore méconnues du grand public. Cela n'a été possible que grâce au caractère réversible des capacités humaines et matérielles.

La capacité de résilience du Sénégal est largement tributaire des Forces armées, grâce au panel large de capacités dont elles disposent, de son dispositif lui permettant de faciliter la présence de l'Etat sur toute l'étendue du territoire et de la diversité des domaines d'intervention. La nature des menaces, le cadre réglementaire et la nature des missions à exécuter

imposent aux Armées une posture de réversibilité qui a un impact majeur sur la capacité du pays à absorber les chocs de tous ordres.

L'anticipation par la préparation physique, morale et capacitaire des forces, l'aptitude à s'adapter à l'occurrence d'événements touchant plusieurs domaines divers et nécessitant des capacités et des savoir-faire divers mais aussi la coopération et la coordination entre tous les acteurs de la sécurité qu'ils soient civils, militaires ou paramilitaires sont gages d'efficacité. Les perspectives économiques et sécuritaires doivent pousser toutes les forces de défense et de sécurité à se préparer.

1- Le Rapport sur le Développement humain du Programme de Développement des Nations Unies de 1994 est considéré comme un jalon important de la promotion de la sécurité humaine

2- Loi n° 2001-03 du 22 janvier 2001 portant constitution, modifiée



Capitaine de vaisseau Karim Moulaye MARA,
chef de la chaîne Emploi de l'Etat-major
de la Marine nationale

FORCES ARMEES ET RESILIENCE : LE ROLE DE LA MARINE NATIONALE

La capacité à absorber des chocs et catastrophes, à se reconstruire puis à pouvoir assurer la continuité de la vie courante est un indicateur de la vitalité d'un Etat. Les Armées par leur organisation, leurs capacités logistiques, leur posture permanente de veille et leur réactivité, sont bien placées pour assurer cette fonction régaliennne.

Dès sa prise de commandement, le général de corps d'armée Cheikh WADE, Chef d'état-major général des Armées (CEMGA), a bien voulu rappeler dans ses orientations prioritaires la prééminence des Armées comme « un des acteurs clés de la résilience de notre pays face aux menaces et risques de divers ordres ». En effet, les Armées ont démontré, à plusieurs occasions, leur adaptabilité dans la gestion des crises et leur capacité à mener des missions de protection et d'assistance aux populations, en faisant preuve d'une organisation et d'une mobilisation exceptionnelles.

Ainsi, disposant de ressources humaines qualifiées et d'une posture réactive facilitée par un maillage du territoire national, les Armées ont été au cœur de la lutte contre la COVID-19, notamment par la mise à disposition de moyens de transport logistique importants, d'un hôpital de campagne et d'un centre de repos pour servir de Centre de Traitement des Epidémies (CTE).

Dans cet effort national, la Marine nationale dont le rôle est de défendre les intérêts du Sénégal en mer, d'assurer la sécurisation des approches maritimes en préservant les lignes de communication maritime par lesquelles transite la plupart des approvisionnements nationaux, a assuré en permanence, la surveillance et le contrôle des points d'entrée maritime pour faire respecter les mesures d'interdiction mises en place.

Face aux enjeux et menaces actuelles, la résilience de nos populations pourrait encore être mise à rude



épreuve. Dans le domaine maritime, elles pourraient notamment être éprouvées par les naufrages de masse en mer, la pollution maritime au large des côtes dont les conséquences économiques, environnementales et sociales peuvent être dramatiques, ainsi que par les catastrophes sanitaires entre autres phénomènes.

Afin de soulager les personnes susceptibles d'être affectées par ces crises et de renforcer leurs capacités de résilience, la Marine nationale se réorganise et adapte en permanence son dispositif opérationnel basé sur les principes d'anticipation et de prépositionnement des unités à la mer. Le renforcement des compétences spécifiques de ses personnels et la dualité des équipements de sa flotte constituent des atouts uniques qu'elle entend mettre en œuvre au besoin pour réduire les risques et vulnérabilités pouvant menacer la continuité de la vie sociale sur toute l'étendue du territoire national.

Il convient de rappeler que la Marine nationale, dans sa dualité d'armée de mer et de marine de service public, s'est toujours inscrite dans cette dynamique de réduction des vulnérabilités des populations ayant un intérêt particulier en mer. En effet, parallèlement à ses missions de défense, la Marine nationale assure, depuis sa création, un rôle primordial de service public. L'anticipation est le pilier central de la résilience. La Marine a mis en place un service d'alerte fonctionnant 24h/24, sept jours sur sept avec des moyens de veille et d'intervention. La Marine est ainsi impliquée dans la coordination des secours et de l'assistance aux personnes en situation d'urgence ou de détresse dans un espace maritime qui s'étend de la Mauritanie au Libéria. L'intervention des premiers équipages est primordiale afin de permettre à ces infortunés de la mer de surmonter les conditions traumatiques auxquelles ils ont dû être confrontés.



L'urgence souvent liée aux interventions dans le domaine fluviomaritime nécessite une présence au plus près des populations. C'est pourquoi, la nouvelle réorganisation de la Marine nationale permettra de renforcer et d'optimiser la posture opérationnelle des unités, avec comme finalité une présence affirmée en mer et une capacité d'intervention immédiate dans tout l'espace fluviomaritime, afin d'instaurer un espace maritime sûr conformément à la feuille de route du Chef d'état-major de la Marine nationale (CEMMARINE). La création de la base navale nord à Saint-Louis, l'installation en cours et la mise en place prochaine et progressive de stations navales le long du fleuve Sénégal entrent dans ce cadre. Au sud, la base navale d'Elinkine et les différentes stations navales le long du fleuve Casamance, continueront d'être des maillons essentiels dans l'assistance et le soutien nécessaires aux populations pour faire face aux menaces et défis sécuritaires et environnementaux. En zone centre, l'ouverture prochaine de la station navale de Djiffère offrira un soutien rapproché aux populations des îles et une meilleure présence dans le Saloum où l'activité maritime est en croissance continue.

La résilience en mer repose aussi sur des ressources humaines qualifiées et aguerries et des équipements durables et éprouvés. Face aux risques liés à l'exploitation des hydrocarbures en mer, la Marine nationale améliore constamment son dispositif notamment en matière de formation et d'entraînement, en liaison avec les autres administrations et structures compétentes, pour renforcer la réactivité de ses personnels en cas d'incident lié à la pollution marine. L'augmentation et le développement des espaces portuaires pourraient également être des sources de préoccupation pour les populations riveraines. La Marine adapte sa posture et ses moyens pour être le principal levier opérationnel pour conduire les opérations qui pourraient être déclenchées par le biais du Plan national des interventions d'urgence en mer (PNIUM) de la HASSMAR.

Les efforts de renforcement de la résilience de la population s'inscrivent donc souvent dans une dynamique de coordination interministérielle et multisectorielle. La dualité de ses équipements permet à la Marine, en plus de ses engagements opérationnels et militaires en mer, de pouvoir mettre ses moyens et ses installations à la disposition d'autres structures militaires, paramilitaires et civiles en cas de crise ou de catastrophe majeure. Le concept de « plateforme porteuse » illustre parfaitement cet état de fait, puisque dans le cadre de la mutualisation des moyens, la Marine met souvent à disposition ses unités navales au profit des structures et administrations compétentes dans le domaine fluviomaritime. Elle continuera également de mettre en œuvre ses moyens de transport logistique type EDIC et CTM pour assurer une liaison avec les zones reculées et dépourvues d'accès par la voie routière. Dans le passé, la Marine a eu à apporter son concours dans le cadre d'actions multilatérales à des zones comme l'île de Gorée, des enclaves des îles Saloum ou en Casamance, pour un soutien au rétablissement de l'électrification ou de la fourniture d'eau potable.

En somme, la pandémie de COVID-19 a mis en exergue, une fois de plus, le rôle central des Armées dans le renforcement de la résilience des populations face aux diverses crises. L'exploitation du gaz et du pétrole en mer va inéluctablement augmenter le niveau de risque en mer et dans les espaces fluviaux et portuaires. La Marine nationale, fidèle à sa tradition de principal acteur intervenant dans le domaine fluviomaritime, optimise sa posture opérationnelle par une réadaptation de son dispositif, le renforcement des compétences du personnel et la coopération multisectorielle. Elle continuera, en liaison avec les autres administrations compétentes en mer, d'éprouver continuellement les procédures pour pouvoir faire face aux catastrophes en mer, afin d'assurer des réactions diligentes en cas de crise au profit des populations impactées.



Commandant Aristide Kabayo DIENG,
Chef de corps du 1er GOAA

CONTRIBUTION DE L'ARMÉE DE L'AIR À LA RÉSILIENCE NATIONALE

Dans un monde de plus en plus interconnecté, au rythme de la mondialisation, la pandémie de la COVID-19 a suffi à mettre en rude épreuve les Etats, tout en fragilisant le sentiment d'appartenance à une seule et même nation, circonscrite dans un seul village planétaire. L'allure marquée par le développement des Etats a connu un frein, tant le coup d'arrêt imposé par la restriction quasi-totale des déplacements intra et inter états était vigoureux.

Pourtant, non sans avoir subi un effroi majeur, un instinct individuel des Etats a permis une organisation interne, basée sur des fondamentaux souverains, qui a finalement redonné un espoir quant au redimensionnement des standards vitaux.

La résilience d'un Etat étant sa capacité à se remettre d'une perturbation exogène, à se réorganiser et à continuer de suivre sa volonté de fonctionnement, il apparaît intéressant de voir la problématique interne aux Etats par rapport à la contribution de certaines

institutions, notamment les Forces armées.

Sous cet angle, il convient de voir de plus près la force de résilience dont font preuve des entités comme l'Armée de l'air au sein de la nation sénégalaise.

Sentinelle plénipotentiaire dans un dispositif intégré des Forces armées, l'Armée de l'air a su conserver une posture nominale grâce à une gestion de qualité, des capacités optimisées et une vision moderne.

Tout d'abord, une approche basée sur l'optimisation du genre a permis une valorisation de l'équité professionnelle dans la gestion des ressources humaines. Ensuite, la mise en œuvre d'une stratégie de formation continue adaptée aux mutations mondiales lui a donné un potentiel souple et flexible. Et enfin, la notion de leadership situationnel décidé a fini par forger une structure robuste et résistante face aux obstacles du monde actuel.



I. Une approche genre mieux élaborée pour une équité professionnelle qui permet d'optimiser le potentiel humain.

Au-delà de l'exigence fixée par les organisations internationales, la valorisation des acquis et du potentiel intrinsèque du personnel est un facteur de résilience en ce sens qu'elle s'articule dans la pluralité des actions dues, la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, le tout, grâce à un recrutement ouvert à tous.

Sur le plan de la pluralité des actions nominales, l'intégration du facteur genre permet une couverture plus complète de l'environnement socioprofessionnel en y apposant une créativité selon les cas de figures envisagés. Dans ce cadre, pour la vision globale du commandement, l'arrivée du personnel féminin n'est ni perçue ni vécue comme une féminisation, mais plutôt comme une intégration nécessaire et à juste titre pour consolider les efforts inhérents à la posture militaire. A ce titre, dans le maillage territorial en cours avec la construction des nouvelles bases aériennes, les infrastructures en herbe sont adaptées et prévoient alors systématiquement un cadre bien élaboré de travail et de vie pour tous les militaires et les potentiels employés civils des Armées.

En ce qui concerne la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, la base du travail repose sur l'adéquation échelonnée, dans des intervalles de temps prédéfinis, des prérequis et des niveaux souhaités par rapport aux emplois à pourvoir. Il ne s'agit donc pas de remplir des quotas dans les organigrammes fonctionnels, mais de préparer le personnel, sans fixation sur le genre, à détenir les compétences nécessaires aux exigences du métier d'aviateur. Sur ce principe, les critères d'évaluation professionnelle sont nécessairement orientés sur la technicité et les résultats à l'emploi pour lequel, être homme ou femme n'est en rien un critère de succès mais qu'une condition purement humaine. Hommes

et femmes, dans les unités aériennes, combattent le même adversaire avec les mêmes armes, et c'est ça le slogan principal de l'aviateur.

Ces états de fait exigent un recrutement ouvert, sous un large éventail, prenant en compte tous les citoyens aptes à vivre cette opportunité de servir le Sénégal à travers l'Armée de l'air, avec pour objectif, une disponibilité optimale pour l'Etat. Dans les phases de recrutement, l'accent est mis sur la qualité des potentiels aviateurs en se basant sur les aptitudes à donner entière satisfaction dans l'exercice des fonctions futures avec la technicité associée. Compte tenu de la récente ouverture de l'admission des femmes, bien après le Service de santé des Armées, l'Armée de l'air compte aujourd'hui une représentativité normale en personnel féminin qui lui a valu une bonne appréhension des missions régaliennes et celles de soutien au développement.

Au bilan, l'approche genre adoptée par l'Armée de l'air est la source de cette équité qui motive le personnel à faire preuve de dépassement face à toute épreuve et à se remettre sur la voie tracée par les engagements nationaux. Cette approche est facilitée par un pari réussi sur la préparation de l'homme.

II. Une formation continue adaptée aux mutations mondiales pour une réactivité efficace et efficiente.

Il n'y a pas de secret. Pour être résilient, il faut être bien formé et s'entraîner afin de bien résister aux entraves éventuelles à l'atteinte des objectifs fixés ou déjà acquis.

Bien entendu, la formation aéronautique militaire au Sénégal a connu une évolution croissante depuis l'indépendance. Il a fallu une phase consistante de préparation avec les partenaires stratégiques qui, en plus d'un accompagnement organique, ont accepté de former et de maintenir à niveau les pionniers de l'aviation militaire sénégalaise. Aujourd'hui, nombreux sont ces grands anciens qui continuent d'exceller dans



l'encadrement des générations actuelles, avec des échanges facilités par la consécration de la journée annuelle réservée aux anciens. C'est là, plus qu'une marque de reconnaissance envers les pères de l'Armée de l'air, une forme souple et adaptée de bénéficiaire d'un débriefing animé par les anciens aux évolutions des jeunes, pour mieux préserver les intérêts de la nation.

Cependant, les années d'accompagnement ont eu l'effet escompté dans la mesure où l'autonomie souhaitée en matière de formation est devenue une réalité. En effet, la régénération des ressources humaines, tant en nombre qu'en expertise, voit une réelle plus-value avec la souple montée en puissance de l'Ecole de l'Armée de l'air. Sa devise, « Plus haut en persévérant », s'accommode bien avec son rendement dans son rôle de pourvoyeur privilégié en termes de

qualité. Mieux encore, l'Ecole rayonne davantage dans la sous-région avec la formation de stagiaires issus des pays frères et amis, contribuant ainsi à une dynamique de résilience commune au niveau international.

Voilà pourquoi les unités technico opérationnelles disposent d'un personnel prêt à s'engager dans les exigences des qualifications nécessaires à la mission principale de Défense, en tout temps et en toutes circonstances, des intérêts de l'Etat. Sous ce registre, les qualifications sont mises à l'épreuve par des entraînements continus à la planification opérationnelle, conformément à des scénarii qui s'accordent au cours du monde. C'est ainsi que des exercices tels que les évacuations sanitaires en cas d'épidémies majeures ont permis de rester fort



pendant les phases de crises sanitaires telles que la crise Ebola ou COVID-19.

En somme, le potentiel résilient de l'Armée de l'air réside dans le développement des qualités intrinsèques de l'Homme. Ceci ne saurait être pérenne que grâce à un style de leadership adapté.

III. Un leadership situationnel décidé, seul moyen de rester fidèle à la devise « SEMPER EXPEDITE ».

Avec le changement constant des paradigmes de la vie, un modèle de leadership figé ne saurait encourager une posture conservatoire au sein d'une population. Il y va d'un engagement éthique dans l'instruction, les documents de base et le câblage des profils RH.

D'abord, l'Armée de l'air s'est fixée comme objectif de vulgariser les compétences en leadership au profit de son personnel pour les amener, chacun en ce qui le concerne et en fonction de sa spécialité, à prendre de la hauteur face aux épreuves. Pour cela, avec la coopération avec les partenaires internationaux, une sensibilisation puis une formation d'animateurs a été faites dans le cadre du développement des compétences du personnel au niveau de l'Ecole de l'Armée de l'air. Ces compétences se manifestent dans les unités par la valorisation du retour d'expérience en vue d'une projection optimale dans la prise de décision.

Ensuite, la grande force d'une structure résidant dans ses documents de référence, les moutures des documents conceptuels et doctrinaux se fondent sur une introspection complète au sein de l'Armée de l'air, en confrontation avec les exigences du monde actuel et de celui à venir. Une évaluation minimale sur une dizaine d'années donne le temps nécessaire à l'implication de toutes les catégories du personnel, des moyens et des infrastructures, pour parer aux éventualités les plus critiques. Ainsi, lors des célébrations de la fête de l'Armée de l'air, des journées

portes ouvertes sont organisées pour montrer à la nation sénégalaise les capacités en vigueur mais aussi et surtout, recueillir le ressenti sociétal quant aux forces de Défense et de Sécurité.

Enfin, par un bon repérage des potentiels humains et une bonne prise en charge des spécificités cosmopolites, l'Armée de l'air s'est assurée d'allier un commandement rigoureux et un leadership situationnel qui permet de maximiser le potentiel de son personnel et de ses capacités nominales. En ce sens, des formations surqualifiantes, après la maîtrise de la qualification de base, sont favorisées au profit de jeunes aviateurs, en conformité avec l'impératif de jeunesse, un des principes fondamentaux de la gestion des ressources humaines militaires. A ce titre, les valeurs professionnelles de l'aviateur lui donnent une posture proactive dans la disposition d'unités aériennes prêtes à opérer en toute intelligence de situation, dans les missions d'appui au développement sur l'étendue du territoire national, avec, par exemple, des missions d'ensemencement des nuages pour équilibrer la demande en eaux dans la zone silvo-pastorale.

En conclusion, dans un monde qui bouge, avec une succession d'événements de tous genres, la nation sénégalaise peut s'appuyer sur les valeurs incarnées par les Forces armées et tout particulièrement, celles de l'Armée de l'air. Celles-ci sont basées sur une forte capacité de résilience développée par une éthique professionnelle sur le fondement de compétences et de leadership situationnel.

Toutefois, la jeunesse sénégalaise, en retour, pourrait encore plus s'intéresser aux voies et moyens mis en œuvre au sein des Forces armées pour s'engager dans l'action privilégiée que constitue la Défense dans sa globalité et se tenir toujours prête à servir.

SEMPER EXPEDITE.



Commandant Youssouph FALL,
Chef division systèmes d'information et cyberdéfense, DIRTRANS

RÔLE DES ARMEES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE NATIONALE DE CYBERSECURITE

Depuis quelques années, les technologies de l'information et de la communication (TIC) se développent rapidement en Afrique et sont de plus en plus intégrées dans le quotidien des usagers. Ceci s'explique par la volonté des Etats africains de créer des sociétés numériques où les secteurs public et privé utilisent davantage les TIC dans la fourniture des biens et des services, en tirant profit de la vulgarisation de l'accès à l'internet. Au Sénégal, cette ambition est matérialisée par l'élaboration en 2016 d'une stratégie dénommée « Sénégal Numérique 2025 » qui représente le socle sur lequel va se dérouler la transformation numérique du pays. Cependant, cette opportunité crée de nouvelles dépendances vis-à-vis des systèmes, des réseaux et des données qui peuvent être altérés, volés ou détruits par des personnes malveillantes capables d'exploiter leurs vulnérabilités. En effet, à mesure que le continent africain en général et le Sénégal en particulier deviennent connectés, les menaces cybernétiques se multiplient et les acteurs malveillants emploient des outils et des méthodes de plus en plus sophistiqués.

Face aux menaces extérieures, le rôle traditionnel des Armées est de défendre l'intégrité du territoire national. Les menaces cybernétiques sont à la fois extérieures et intérieures. Les attaques peuvent être lancées depuis un lieu quelconque de la planète par n'importe qui et peuvent infecter les systèmes d'information d'un pays.

Les attaquants qui sont difficiles à identifier compte-tenu de leur anonymat garanti par l'internet, peuvent être des Etats, des groupes terroristes mais également de petits délinquants ou des activistes. Face à ce nouveau type de menace qui est protéiforme, diffuse et complexe, le défi majeur de l'Etat du Sénégal est de renforcer et d'organiser une réponse nationale en s'assurant qu'il dispose des ressources et des capacités nécessaires pour garantir la confiance numérique. C'est dans ce cadre que la stratégie nationale de cybersécurité a été élaborée en 2017. Celle-ci précise les rôles et les responsabilités des différentes parties prenantes et le cadre logique de sa mise en œuvre.

Dès lors, il convient de s'interroger sur les missions sont confiées aux Armées dans le cadre des actions à mener sur le plan national pour garantir la souveraineté nationale dans le cyberspace, compte tenu de leurs missions régaliennes de défense nationale.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de cybersécurité, le rôle des Armées est de défendre leurs propres systèmes d'information contre les cybermenaces et d'appuyer les opérateurs des infrastructures d'informations critiques (IIC).

Cet article se propose de traiter des axes majeurs de la stratégie nationale de cybersécurité avant de se pencher sur le rôle et les responsabilités des Armées dans le cadre de sa mise en œuvre.



I-Aperçu sur la stratégie nationale de cybersécurité (SNC2022)

La stratégie nationale de cybersécurité a été élaborée en 2017 par l'Etat du Sénégal dans le but de soutenir sa transformation numérique qu'il a amorcée depuis quelques années, en garantissant un de ses prérequis : la confiance numérique. Elle articule la vision et les objectifs stratégiques du pays en matière de cybersécurité, les rôles et les responsabilités des parties prenantes et le cadre logique de sa mise en œuvre.

La vision du Sénégal pour la cybersécurité s'intitule « En 2022 au Sénégal, un cyberspace de confiance, sécurisé et résilient pour tous ».

Afin de mettre en œuvre cette vision, cinq (05) objectifs stratégiques ont été déclinés:

- renforcer le cadre juridique et institutionnel de la cybersécurité au Sénégal ;
- protéger les infrastructures d'informations critiques et les systèmes d'information de l'Etat ;
- promouvoir une culture de la cybersécurité au Sénégal ;
- renforcer les capacités et les connaissances techniques en cybersécurité dans tous les secteurs ;
- participer aux efforts régionaux et internationaux de cybersécurité.

L'atteinte de ces objectifs reposera sur la mise en place d'une structure nationale de cybersécurité qui constituera l'organe central chargé de conduire l'exécution de la stratégie et de coordonner toutes les initiatives de cybersécurité au Sénégal. Les autres parties prenantes sont les suivantes : le gouvernement, les organisations privées, les particuliers, les services habilités de police judiciaire (gendarmerie, police, douane), les organisations de la société civile, le milieu académique, les propriétaires et les opérateurs des infrastructures d'informations critiques et des systèmes d'information du Sénégal, les Forces de défense nationale (Armées), qui doivent tous œuvrer pour aider le pays à atteindre les objectifs cités supra.



II- Rôle des Armées dans la mise en œuvre de la stratégie nationale de cybersécurité.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ladite stratégie, comme stipulé dans cette dernière, « les Forces de défense nationale (Armées) sont chargées de défendre le Sénégal contre les cybermenaces dirigées vers la souveraineté et la sécurité nationales, et enquêteront sur toutes les menaces relevant du domaine de la défense (cyberterrorisme, guerre cybernétique, etc.). Les Forces de défense nationale, à travers le commandement de la cyberdéfense nationale, sont responsables de la sécurisation des systèmes d'informations et des infrastructures utilisées pour la défense nationale et travailleront en collaboration avec la structure nationale de cybersécurité pour soutenir la protection et la prévention contre les cyber incidents au niveau national, ainsi que l'atténuation de leurs effets et les retours d'incidents. ».

a. Protection des systèmes d'information des Armées

La pierre angulaire de toute action de défense cybernétique doit être la protection de ses propres systèmes d'information. Les Armées recueillent une vaste quantité d'informations dont l'accès pourrait mettre en péril des vies humaines. Si ceci est évident pour les documents relatifs aux opérations (plans, ordres d'opérations, etc...), d'autres informations comme celles qui concernent le personnel militaire sont aussi importantes. Par exemple, l'accès aux dossiers médicaux



par les adversaires cybernétiques qui pourraient altérer certaines informations sensibles comme celles relatives aux groupes sanguins, pourrait perturber le traitement des blessés lors d'une opération. Elles concernent également les systèmes d'armes. En effet, le matériel et l'armement militaires deviennent perfectionnés et dépendent de plus en plus de systèmes informatiques. La prise de contrôle à distance d'un drone de combat par des acteurs malveillants par exemple, pourrait causer des dommages matériels importants et des pertes en vies humaines.

Ainsi, la protection des réseaux, des systèmes informatiques et des données classifiées des Armées, y compris ceux liés au matériel et à l'armement militaires, devient une question de sécurité nationale et donc relève naturellement de la responsabilité des Armées.

b. Participation à la gestion des cyber incidents d'envergure nationale

L'un des principes sur lesquels doit reposer la mise en œuvre de la stratégie nationale de la cybersécurité concerne la collaboration et la coopération entre toutes les parties prenantes. A ce titre, les Armées sont appelées à travailler de concert avec la structure nationale de sécurité et les autres acteurs de l'écosystème de la cybersécurité nationale, dans le cadre du partage d'informations mais également de la prévention et de la gestion des cyber incidents majeurs.

Ces cyber incidents concernent en général les systèmes d'information liés aux infrastructures critiques comme les réseaux d'approvisionnement en eau, en électricité, les plateformes pétrolières et gazières. Les conséquences potentielles des cyberattaques dirigées vers ces systèmes d'information sont telles qu'elles doivent être considérées dans le cadre de la défense nationale. Et donc les Armées doivent non seulement apporter leur assistance dans leur prévention en fournissant par exemple du renseignement sur les cybermenaces visant ces infrastructures, mais aussi doivent être prêtes à intervenir à la demande de la structure nationale de cybersécurité, quand celles-ci se produisent.

Ainsi, outre la protection de leurs propres systèmes d'information, les Armées ont une mission d'appui aux opérateurs des infrastructures critiques, dans le cadre de la prévention et la gestion des cyber incidents affectant leurs systèmes d'information, menées sous la supervision de la structure nationale de cybersécurité.

c. Mise en place du commandement de cyberdéfense nationale

En marge des mesures de sécurité prises pour protéger les systèmes d'information des Armées, la mise en place d'un commandement de cyberdéfense nationale (ComCyber) est prévue pour renforcer ces mesures et permettre aux Armées d'assurer pleinement leurs missions de cyberdéfense nationale prévue dans le cadre de la mise en œuvre de la SNC2022.

Le ComCyber constituera l'élément central des Armées chargé d'exécuter les missions de cyberdéfense nationale. Sa mise en place qui sera pilotée par la Direction des transmissions et de l'informatique des armées, repose sur les prérequis suivants :

- l'audit et la mise aux normes de la sécurité des systèmes d'information des Armées;
- l'audit et la mise aux normes de la sécurité des systèmes d'information des IIC, à la charge de leurs propriétaires;
- la mise en place d'une stratégie nationale de cyberdéfense.

CONCLUSION

« Si un pays subit une attaque cybernétique totale et soutenue contre les institutions clés, tous les aspects du pouvoir national, y compris les Forces armées, doivent être mobilisés. », dit le co-directeur de l'initiative de cybersécurité de la New America Foundation. Les Armées sénégalaises ont le statut de garant de la souveraineté et la sécurité nationale, et donc constituent naturellement un acteur clé de la lutte contre la cybercriminalité au Sénégal. En plus d'avoir la responsabilité de protéger leurs propres systèmes d'information, elles ont également pour rôle d'apporter leur appui aux autres acteurs, notamment les opérateurs des infrastructures d'informations critiques, dans le cadre de la prévention et la gestion des cyber incidents au niveau national.

La prise en compte de ces missions nécessite une grande expertise dans le domaine de la sécurité informatique. Le recrutement dans les Armées de personnels compétents dans ce domaine demeure ainsi un préalable pour leur succès.



TOUT LE MONDE Y GAGNE

INSTITUTION DE PREVOYANCE RETRAITE DU SENEGAL (IPRES)

UN PROJET DE MODERNISATION DES SYSTÈMES D'INFORMATION POUR SOULAGER RETRAITÉS ET EMPLOYEURS DU SÉNÉGAL

L'Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal (IPRES) est à la croisée des chemins. Aujourd'hui, de concert avec l'Institution-sœur, la Caisse de Sécurité Sociale, l'IPRES est en pleine phase de mise en œuvre du grand Projet numérique de modernisation et d'harmonisation des systèmes d'information autrement appelé NDAMLI. A cet effet, les deux Institutions sociales sont heureuses d'annoncer que les premiers livrables du Projet sont disponibles. Il s'agit des cartes biométriques de paiement destinées aux Allocataires IPRES et aux Crédictiers de la Caisse et du portail web dédié aux Employeurs du Sénégal et aux Assurés sociaux et dont l'adresse est la suivante : online@secusociale.sn

Les modules immatriculation, déclaration et paiement des cotisations sociales en ligne sont déjà en place.

Des réformes majeures avec l'avènement de Mamadou Racine SY

Ces innovations apportées par ce projet appellent à une adaptation rapide et un changement de comportement de tous les segments du personnel pour accompagner durablement la transformation de l'Institution surtout qu'à ce jour les missions centrales de l'IPRES tournent essentiellement autour de la collecte des cotisations sociales collectées auprès des Entreprises et du paiement des pensions aux Retraités.

Lorsque le Projet NDAMLI atteindra sa vitesse de croisière, la liquidation d'une pension pourrait se faire en 48 heures : une véritable Révolution. Il ne faut pas occulter l'important volet lié à la couverture sanitaire et sociale des Allocataires qui ne fait pas partie des missions et du cœur de métier de l'Institution.

Mais suivant les orientations du Conseil d'Administration, l'IPRES persiste à soigner gratuitement des pensionnés malgré les injonctions au quotidien de la CIPRES, l'organisation faïtière regroupant les Institutions sociales africaines et dont le siège se trouve à Lomé. Pour cette couverture médicale, l'IPRES injecte annuellement plus de 4 milliards frs cfa en termes de soins gratuits, de médicaments et consommables médicaux.

L'actuel Président du Conseil d'Administration, Mamadou Racine SY a véritablement marqué l'Institution par ses initiatives hardies et révolutionnaires. C'est en effet sous ses divers magistrères que l'IPRES a engagé des réformes majeures tendant à sa modernisation et à l'amélioration des conditions sociales des Retraités.

Il s'agit notamment :

- 1 .De la bimestrialisation des pensions
2. La mensualisation des pensions entamée en 2018
- 3 .La pension minimale qui est l'équivalent de 98% du SMIG (35 000 frs cfa) accordée à tout pensionné qui percevait jusque-là moins que cette somme.
- 4 .Dans la même veine, le Conseil d'Administration a pris la décision salutaire d'accompagner l'effort des pouvoirs publics en décidant d'octroyer une hausse de 5 % sur toutes les pensions servies par l'Institution.
5. L'exonération fiscale accordée par les pouvoirs publics à l'Institution
- 6 .La réaffirmation de l'autonomie de gestion de l'IPRES surtout pour éviter des événements malheureux comme la crise de 1991 lorsque l'IPRES était en cessation de paiement.
7. Le renforcement de la couverture sanitaire et sociale avec l'ouverture de 14 centres médico sociaux à travers le pays dont les CMS de Bel-Air et Madia DIOP de Pikine
8. Le grand projet numérique de modernisation et d'harmonisation des systèmes d'information IPRES/ CAISSE DE SECURITE SOCIALE destiné à améliorer sensiblement la délivrance du service public de la sécurité sociale au Sénégal.

Le plus important de nos jours, c'est d'entretenir la flamme de l'espoir pour un avenir radieux de l'Institution et l'équilibre du régime de retraite.

Tél.: +221 33 839 91 91 • Fax : +221 33 839 91 01

Site web : www.ipres.sn • Email : contact@ipres.sn / ipresenegal@gmail.com



Lieutenant Cheikh Sidaty CAMARA
Gestionnaire DSSA

CONTRIBUTION DES ARMÉES À LA RÉSILIENCE NATIONALE : LE SERVICE DE SANTE DANS LA RIPOSTE A LA PANDÉMIE DE COVID 19



Conformément à sa mission de service public, les Armées ont, à travers la Direction du service de santé des Armées (DSSA), participé à la campagne de lutte nationale contre la pandémie COVID-19. Cette participation s'est réalisée conformément aux politiques et stratégies nationales pilotées par le Ministère de la santé et de l'action sociale (MSAS).

I. EFFECTIF ENGAGÉ :

L'essentiel de l'effectif de la DSSA est mobilisé dans le cadre des différentes activités de prévention, de dépistage et de prise en charge des cas à travers les structures de soins implantées dans les zones militaires.

Aussi, en appui au MSAS, 10 médecins militaires participent régulièrement aux activités des cellules nationale et régionales de coordination et de stratégie



mises en place par le MSAS.

En outre, 30 paramédicaux ont été déployés dans le cadre de la vaccination de masse au profit des populations civiles

II. MOYENS MIS EN ŒUVRE

1. Au niveau des structures de soins des Armées :

Ces structures de soins englobent les centres médicaux interarmées (CMIA), les centres médicaux de garnison (CMG) et les postes de santé (PM).

Grace à un appui du Commandement, des zones tampons ont pu être mises en place avec un renforcement en matériels d'urgences (extracteurs d'oxygène, oxymètres de pouls, moniteurs multi-paramètres pour la surveillance etc.).

Dans le cadre du respect des mesures barrières, les centres de formation et d'entraînement tactique (CET) ont bénéficié de dotations en consommables et produits de prévention (gel, masques, savon liquide, équipements de protection individuelle) lors des regroupements des contingents pour les OPEX et ou d'autres d'exercices militaires.



Les visites médicales d'incorporation des recrues au 12^e bataillon d'instruction se déroulent avec le dépistage à l'arrivée, la prise en charge des cas suspects, la vaccination et la surveillance épidémiologique des engagés pendant toute la durée de la formation. A cet effet un centre de traitement des épidémies (CTE) a été érigé à Bango.

2. A niveau des hôpitaux :

Les hôpitaux des Armées (HPD et HMO) participent activement aux activités de dépistage et de prise en charge de cas COVID. A ce titre, HPD a été érigé en CTE pour prendre en charge les cas graves et sévères

avec un appui financier important de l'Etat.

L'Hôpital militaire de Ouakam (HMO), bien que n'étant pas encore érigé en CTE, a fait face aux nombreuses sollicitations des populations civiles sur fonds propres. Toutefois, cet hôpital a pu bénéficier d'un appui substantiel du Commandement pour la réalisation d'une centrale à oxygène, de 2 lignes et l'équipement du service des accueils et des urgences (SAU). Ces équipements ont permis de renforcer les capacités de prise en charge des urgences au niveau de HMO. Aussi, l'acquisition en cours des équipements et des réactifs au profit du laboratoire d'analyses biomédicales va contribuer à renforcer ses capacités.

Les laboratoires d'analyses biomédicales de l'HPD, l'HMO et du CMIA Sud ont été validés par le MSAS et assurent le dépistage de cas suspects de COVID-19 et des voyageurs.

III.VACCINATIONS DES PERSONNELS DES FORCES DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ (FDS) :

Dans le cadre de la préservation des effectifs, le MSAS a bien voulu mettre à la disposition des personnels des FDS des doses de vaccins contre la COVID-19. La gestion et l'administration de ces doses sont assurées par le personnel de la DSSA. A ce jour, la couverture vaccinale est de 20.606 hommes chez les FDS.

Dans la procédure actuelle de génération des forces, tous les éléments des contingents sont systématiquement dépistés et vaccinés avant leur déploiement en opération extérieure (OPEX).

La pandémie de la COVID-19 est une crise sanitaire sans précédent et a bouleversé les équilibres socio-économiques de tous les pays, mêmes les plus industrialisés. Au Sénégal, malgré des ressources limitées, les Forces armées ont apporté une contribution significative dans le développement de la résilience nationale, aussi bien au niveau des instances stratégiques de décision que dans les actions opérationnelles de prévention et de prise en charge des cas COVID-19. Le renforcement en équipements et moyens matériels de la DSSA pourrait constituer une stratégie essentielle dans la consolidation de la contribution des Forces Armées dans l'effort national de lutte contre la COVID-19.



CDT Xavier Séverin SAMBOU,
Chef Division Ressources Humaines
Direction du génie

Le génie militaire : des capacités duales au service de la résilience nationale

A la fois Arme et Service, le génie militaire occupe une place de choix dans le cadre de la résilience nationale. En effet, la dualité de ses capacités permet au génie, au-delà de sa mission régaliennne, de contribuer efficacement à l'aptitude du pays de faire face aux défis d'urgence. Depuis sa création, il participe à la mise en œuvre des politiques publiques visant à la préservation de la sécurité humaine et l'appui au développement. A cet égard, la contribution du génie au service de la résilience nationale s'inscrit sur deux axes principaux à savoir le volet opérationnel et celui de l'appui au développement.

En effet, dans un contexte de prolifération des menaces (terrorisme, trafic de stupéfiants, circulation d'armes légères, etc.), les Forces de défense et de sécurité s'engagent dans des actions visant à les contrôler, au mieux à les neutraliser. Le génie dans sa dualité d'arme et de service participe vigoureusement à cet effort.

Dans le domaine du service, il conduit ou supervise la construction d'infrastructures destinées au renforcement des conditions sécuritaires dans certaines zones limitrophes. C'est ainsi qu'il a conçu et construit de nouvelles casernes, réalisé des bases tente et des bases

navales. Le génie fournit également un appui technique dans le cadre de l'aménagement des sites radars devant permettre une meilleure surveillance de l'espace aérien.

Dans celui du combat, le génie a joué un rôle essentiel au succès des opérations ayant favorisé le retour massif dans leurs villages des populations qui étaient déplacées depuis plusieurs décennies grâce à son appui direct au combat se traduisant par le rétablissement récent d'itinéraires et la destruction des mines piégées identifiées lors de la progression des unités appuyées. Ainsi, le génie militaire a toujours été un acteur majeur dans la préservation de la sécurité humaine.

Dans le prolongement de ses capacités, le génie participe activement depuis les indépendances à la résilience nationale grâce à son expertise dans le domaine des infrastructures et des services. Déjà en 1983, l'action du génie a permis de bloquer la remontée saline des eaux de l'Océan Atlantique par l'érection en 30 jours du barrage de KHEUNE à Saint-Louis. Cette intervention permet de protéger les grands périmètres agricoles de cette partie du pays et de pérenniser l'irrigation en eau des zones maraîchères de la région de Thiès et de la presqu'île du Cap Vert.



Concernant la lutte contre l'érosion côtière et l'avancée de la mer, le génie militaire a procédé en 2008 à l'enrochement des côtes et au gabionnage des plages le long des infrastructures hôtelières de Saly Portudal à Mbour. Le génie a aussi réalisé des travaux d'urgence face à la montée rapide des eaux de mer qui avaient envahi le quartier et les cimetières de Thiawène à Rufisque en 2007.

La contribution du génie dans la lutte contre les inondations est à saluer. En effet, il joue un rôle prépondérant dans la mise en œuvre du Plan ORSEC avec ses capacités d'agencement de l'espace terrestre et son personnel qualifié. Il vient également en appui à la Brigade Nationale des Sapeurs-pompiers par la mise en œuvre de ses moyens de pompage et d'évacuation des eaux. L'engagement actuel de son personnel à Keur Massar et à Bambilor pourrait être cité en exemple.

En outre, le génie militaire assure en cette période de pandémie à coronavirus un soutien logistique de taille au profit du Ministère de la santé et de l'action sociale. Les actions y afférentes s'articulent autour de l'appui au déploiement et au stationnement des

hôpitaux de campagne (Touba) ainsi qu'au soutien direct des Centres de Traitement des Epidémies (Thiès et Guérew).

Toutefois, afin de permettre une meilleure couverture du territoire national et une plus grande modularité, le génie a été réorganisé dans le sens d'une montée en puissance, afin de pouvoir offrir aux populations un soutien au plus près pour une meilleure réponse face aux catastrophes et crises. C'est dans cette perspective que l'Etat a lancé un vaste programme d'équipement pour renforcer les capacités du génie à intervenir efficacement dans le cadre de la résilience nationale.

Aussi, la création de l'Ecole d'application du génie par le décret 2021-1211 du 29 Septembre 2021 répond en partie à ce souci de renforcer les capacités des personnels des Forces de défense et de sécurité dans le domaine de la gestion des dites catastrophes et crises. En effet, un important module de gestion des catastrophes et de lutte contre l'érosion côtière s'est adjoint aux domaines traditionnels de la formation précédemment dispensée.



Général de division Mamadou GAYE
Sous-chef d'Etat-major général des Armées

Contribution à la résilience nationale, une obligation militaire

La contribution des Armées à la résilience nationale est une composante essentielle de sa mission régaliennne. Elle est une obligation citoyenne à s'engager, au-delà des opérations régulières de sécurisation du territoire national, dans l'ensemble des secteurs (santé, logistique, protection) où elles peuvent apporter, au moment opportun, un soutien aux autorités civiles, aux aservices publics et aux populations, en adaptant leur action aux contextes.

Ces dernières années, le concept de résilience a été largement usité et a acquis une certaine opérationnalité. Elle est généralement définie comme la volonté et la capacité d'un pays, de la société et des pouvoirs publics à résister aux conséquences d'une agression ou d'une catastrophe majeure puis à rétablir rapidement leur capacité de fonctionner normalement, ou tout le moins dans un mode socialement acceptable. Elle interpelle non seulement les pouvoirs publics, mais aussi les acteurs économiques et la société civile toute entière.

La résilience, facteur immatériel de supériorité opérationnelle d'une nation

Analysé sous le prisme des nouveaux défis sécuritaires, il est probable que les forces combattantes vont constamment faire face à des menaces non traditionnelles, tels que le terrorisme et la guerre de l'information

ainsi que les enjeux de sécurité humaine, comme la protection des droits de la personne. La détérioration de l'environnement, les maladies infectieuses, les pandémies ou l'accès sécuritaire à la nourriture, à l'eau et aux ressources énergétiques, constitueront également des sources de conflictualité majeure et de frictions. Dès lors, comme révélé par le général Krulack¹, les types d'opérations militaires à mener contre ces nouveaux défis opérationnels, complexes, volatiles et prolongés exigeront de plus en plus des forces polyvalentes, résilientes et versatiles, capables de postures permettant de faire face à une gamme variée de situations.

En effet, dans un contexte stratégique particulièrement tendu et volatile, la sécurité d'un pays ne dépend pas seulement de la robustesse de sa défense. En plus de reposer sur une approche globale intégrant les dimensions diplomatique, militaire, économique et informationnelle, il sera également nécessaire de disposer de capacités mentales et immatérielles à faire face aux menaces hybrides et aux chocs comme celui de la Covid-19. Il s'agira donc pour les Armées d'être en mesure de répondre à l'hybridité de la conflictualité mais aussi de contribuer à la résilience nécessaire face aux crises qui s'enchaînent et qui peuvent fragiliser la cohésion et la stabilité nationales. En réalité, nombre de menaces visent les opinions publiques et les fragilités de



la cohésion nationale chez l'adversaire. Les manipulations de l'information sont par exemple devenues un défi crucial. En réponse, la résilience a été identifiée comme la première qualité défensive à développer. Elle représente un chantier de longue haleine convoquant un nombre d'acteurs très large : intérieur, éducation nationale, justice, etc. En tout état de cause, la résilience nationale reposerait sur les principes de coopération, d'anticipation et de réversibilité.

La résilience repose sur la coopération

La centralisation nécessaire à la gestion de crise, notamment pour bien allouer les ressources critiques, ne doit pas empêcher mais au contraire faciliter toutes les actions de coordination utiles. Sous ce rapport, les Armées ont un rôle primordial à jouer, notamment en cas d'engagement majeur où la coordination des actions doit pouvoir s'adosser aux moyens militaires déployés. L'organisation générique permet certes aux Armées d'assumer un rôle menant dans l'approche globale dans tout le spectre de l'engagement, de la conception aux opérations tactiques ; toutefois le succès des opérations demeure hypothétique sans la mise en cohérence de l'action d'un grand nombre d'acteurs : paramilitaires, diplomates, acteurs publics et privés du développement, communauté du renseignement, missions civiles, média, entreprises de sécurité, etc. La coordination intersectorielle existe mais de manière limitée autour de mécanismes communs d'évaluation, de planification, de mise en œuvre et de suivi des risques de catastrophes. En fait, les ambitions combinées de résilience, de puissance et d'autonomie stratégique demeurent irréalistes si elles n'intègrent pas cette dimension de la coopération inclusive (comprehensive approach)

L'anticipation, facteur structurant de résilience

Pour gagner en résilience et en puissance, une stratégie de défense et de sécurité globale repose sur le développement des capacités à réagir, à anticiper, à gérer les crises et assurer la continuité de la vie de la Nation en environnement dégradé. Mais le travail d'anticipation stratégique reste pertinent pour d'une part, identifier certains risques car on dispose d'une connaissance sur leurs probabilités de survenance et sur leur impact potentiel (risque d'inondations, d'accidents industriels, de crise financière) ; d'autre part, prévoir d'autres risques

ou menaces potentiels même s'il est plus difficile de leur attribuer une probabilité d'occurrence ou conséquences prévisibles (attentats, pandémies, etc.) L'anticipation des risques et menaces doit en outre reposer sur une action concertée des acteurs publics et privés naturellement tournés vers le long terme.

Flexibilité et réversibilité, pilier essentiels de la résilience

A l'analyse, ces deux qualités opérationnelles caractérisées par une vitesse d'exécution relèvent moins d'une capacité de planification à moyen terme que d'une capacité à prendre des risques, à saisir des opportunités et à coordonner plusieurs leviers de puissance. Elles permettent de savoir évoluer dans l'ambiguïté, changer de posture, prévenir la dégradation par des contre-mesures, durcir le ton, potentiellement déployer des moyens lourds sur court préavis pour rester crédible. Les armées sénégalaises ont eu cette opportunité d'avoir participé à presque tous les événements nationaux majeurs à côté des autres forces de sécurité et leur apport a toujours été déterminant dans la poursuite des objectifs sécuritaires. En effet, ces qualités se sont forgées à l'épreuve de ses engagements continus en opérations intérieures dans le cadre de la défense opérationnelle du territoire ou à celle de ses déploiements dans le cadre des opérations extérieures.

Défis majeurs de consolidation de la résilience nationale

Les épisodes difficiles et récents de notre histoire, notamment celui de la pandémie ont permis d'observer des réactions irrationnelles, par exemple de constitution de réserves alimentaires ou encore de grandes difficultés à mobiliser des services publics clés pour développer une capacité à faire face. Dans de nombreux domaines, l'État met en place des surcapacités pour gérer ces épisodes exceptionnels : c'est le cas des secteurs des transports, de la sécurité, de l'énergie, critiques pour la continuité de la vie de la Nation. (Constitution de stocks stratégiques, pour ne pas être en rupture d'approvisionnement ; d'une capacité de production électrique excédentaire pour ne pas subir de blackout ; d'une capacité à entretenir une réserve capacitaire des services publics comme la santé). En réalité, même s'il est concevable, selon une étude de la FAO, que « l'indice de capacité de résilience au Sénégal



repose sur des indicateurs de la sécurité alimentaire et l'accès au services sociaux de base.»², d'autres facteurs cohésifs relatifs aux prédispositions mentales collectives sont indispensables.

Un autre défi majeur consiste à gérer la conduite de la crise et assurer la survie de la société en situation dégradée. Dans une telle situation, il importe d'être préparé et armé pour ne pas subir les événements mais au contraire pouvoir piloter efficacement la réponse

grâce à un spectre très large de leviers, de manière globale. Ce n'est cependant pas suffisant. Il faut aussi sauver tout ce qui peut l'être et à défaut l'essentiel, c'est-à-dire les fondements de notre société, notamment lorsque la crise a cette dimension interministérielle, le dispositif de gestion de crise doit être réactif et activé suffisamment tôt. Il doit être d'emblée interministériel, compte tenu du caractère multidimensionnel, voire systémique des risques tout en conservant le principe



d'unicité du commandement et l'intérêt d'une chaîne de commandement unique. En outre, les manipulations de l'information viennent toujours renforcer la défiance contre la parole publique. A ce titre, la multiplicité des canaux d'informations et prises de paroles ajoutent de la confusion et crée un espace favorable à la diffusion de « fake news », aux déstabilisations et manœuvres de subversions.

L'engagement citoyen, vecteur central de résilience nationale

La résilience concerne non seulement les pouvoirs publics, mais encore les acteurs économiques et la société civile tout entière. Or, notre société en proie à de profondes fractures voit son lien social se fissurer sous l'influence des communautarismes et des individualismes augmentant ainsi le sentiment d'insécurité. Si la société française a fait preuve de résilience pendant la première guerre mondiale, c'est parce qu'elle était résiliente au niveau des petites communautés, familles, villages, quartiers, qui avaient la capacité de subvenir seuls à leurs besoins vitaux sans l'aide directe de l'État. C'est cet engagement citoyen symbolisé par les Armées qui doit être la première ligne de défense citoyenne contre les adversités sociales susceptibles de saper la cohésion nationale. Il interpelle les populations qui doivent faire preuve de front national et de rempart infranchissable, comme enseigné par Thucydide « la force de la cité ne réside pas dans ses remparts, ni dans ses vaisseaux, mais dans le caractère de ces citoyens.³ » Cela n'est possible que si le peuple est crédité d'engagement citoyen inspiré de l'esprit de défense dans les armées.

Enfin, la résilience des armées se fonde sur une réalité qui se trouve au cœur de leur fonctionnement : le commandement. Disposant à cet effet de systèmes d'information et de communication efficaces, elles représentent une capacité à prendre des décisions, à diffuser des ordres, à diriger des opérations, à commander en situation extrême dans tous les milieux. Organisées sur le principe de subsidiarité, les armées stimulent la capacité d'initiative des petits échelons, ce qui constitue un atout inestimable en cas de chaos. Le commandement dans sa dimension de proximité s'inscrit également comme un pilier des forces morales, les chefs au contact étant chargés du suivi efficace de leur personnel et capables de les galvaniser et de les conduire au dépassement.

Généralement, à l'occasion de la survenue d'événements traumatiques de grande ampleur sur le territoire national, le recours aux armées est devenu quasi automatique et évident même s'il pourrait être limité à la mise à disposition de logistique opérationnelle (matériels et humains). Cette tendance logique pourrait



se justifier pour trois raisons : d'abord parce que les armées sont parfois les seules (ou presque) à disposer de certains équipements et compétences ; ensuite le statut général des militaires impose une sujétion en tout temps et en tout lieu des personnels, fort utile lors des périodes de crise ; et surtout les soldats sont pour la plupart des individus, animés d'esprit de sacrifice et de stoïcisme, habitués et préparés, de par leur formation et leur cursus, à agir en période de crise. Cette résilience quasi naturelle des armées s'appuie sur trois facteurs :

- la résistance contre les chaos jusqu'à un point de rupture que l'on essaie de placer le plus loin possible ;
- la flexibilité et l'adaptabilité qui garantissent, après le passage du point de rupture, la continuité d'activité fondée sur l'aptitude à poursuivre la mission en situation dégradée ;
- la fiabilité des hommes, des équipements et des organisations qui constitue le socle de toute action difficile dans un contexte de risque élevé. Aucune action durable ne peut se conduire sans cette fiabilité, qui repose sur des aspects statutaires, techniques et structurels, mais surtout sur les forces morales des personnes et collectivités engagées.

L'accroissement de la résilience sociétale a été défini comme l'un des objectifs de la stratégie de sécurité nationale et les armées peuvent et doivent y participer. Leur apport semble d'autant plus intéressant que les sociétés modernes semblent avoir développé une aversion à certains risques (comme semble le montrer le développement du principe de précaution). Or la résilience est fondée sur une modification des logiques de lutte contre les risques et les menaces : il ne s'agit plus d'appliquer une logique du « risque zéro », par l'anticipation de tous les problèmes potentiels, mais bien de lui substituer une logique du risque accepté.

Toutefois, limiter la contribution des armées au renforcement de la résilience nationale à leur seule participation à la gestion de crise revient sans doute à se priver des autres ressources dont elles pourraient utilement faire bénéficier la société.

CONCLUSION

Les armées sénégalaises sont créditées d'une grande expérience opérationnelle à l'épreuve de leur histoire et de leurs engagements en opérations extérieures et intérieures, mais également de leur rôle de force d'appoint aux unités de première et de deuxième catégories. Elles constituent une force inestimable en cas de chaos généralisé. À ce titre, elles doivent contribuer au quotidien à poursuivre la diffusion des valeurs républicaines et l'affirmation d'une cohésion nationale, le développement de l'esprit de sacrifice (la mort pro patria), l'inculcation de valeurs intrinsèques dont l'amour sincère et désintéressé de la patrie et une parfaite compréhension de la nécessité impérieuse de défense et de primauté de l'intérêt national. A cet effet, les armées resteront le centre de gravité du sursaut national nécessaire à l'heure des incertitudes et des doutes.

La résilience est donc avant tout une volonté, qui a besoin d'être entretenue grâce au développement des forces morales qui puisent leur substance dans le patrimoine culturel et patriotique commun. Etant également une capacité, elle a besoin d'être renforcée et mise à l'épreuve grâce à un entraînement exigeant et une logistique davantage fondée sur la réactivité et la capacité d'action décisive, en adéquation avec la réalité des menaces actuelles et potentielles. C'est pourquoi, la résilience sur le territoire national est une affaire profondément collective.

En définitive, la résilience nationale soutenue par les armées reste entretenue par la préservation d'un lien fort entre la communauté militaire et la nation, à partir de la transmission de valeurs portées par les armées. C'est ce contrat de confiance qui lie l'Armée à la Nation qui lui vaut le privilège de devoir contribuer, dans le continuum de la noblesse des idéaux de l'exercice de sa mission, à la consolidation de la culture de résilience de nos concitoyens.

1- Krulak, Gen. Charles C. (January 1999). «The Strategic Corporal: Leadership in the Three Block War»

2- Article, Analyser la résilience pour mieux cibler et agir, Analyse de la résilience au Sénégal par l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture N°8, 2011

3- Thucydide (460-397 av.J-C.) homme politique et historien athénien.



Capitaine Amadou KOUNDOUL
 Chef de la Musique Principale des Forces Armées

LA MPFA ENTRE TRADITION ET MODERNITÉ : PERMANENCE D'UN ENGAGEMENT

A l'image des premiers bataillons qui ont constitué l'Armée nationale après les indépendances, le corps des musiciens a été créé en 1961, sous l'appellation de la Musique Principale des Forces Armées Sénégalaises (MPFA). Constituée à l'époque d'éléments reversés de l'Armée française et de jeunes recrues ne possédant aucune notion musicale, c'est le Capitaine Jean AVIGNON, ancien chef de la musique principale des Troupes de marines à Paris, qui mena avec eux une véritable formation de base jusqu'au rayonnement de cette unité.

Pendant presque dix-neuf (19) ans, il entreprit une véritable « éducation en profondeur » pour ces jeunes élèves sur un programme musical basé sur le répertoire des chants et marches militaires français. Durant cette période, elle présentait ses premiers concerts, abordant le répertoire folklorique moderne et classique. Le premier Festival mondial des arts nègres organisé au Sénégal, a offert l'occasion à la Musique Principale de faire entendre ses premières œuvres sur les thèmes tirés du folklore national.

Mais, c'est en 1980 à la disparition de son fondateur, que la MPFA a véritablement atteint l'âge de la maturité, en prenant ainsi un nouveau départ sous la direction de l'adjudant-chef Tamsir KEBE (Ndiago NDIAYE) pendant deux ans. C'est à partir de ce moment que le folklore sénégalais s'est définitivement instauré dans notre programme de musique militaire, avec des chants et des airs puisés du répertoire traditionnel des divers groupes ethniques de notre pays.

Elle fut ensuite commandée respectivement par les Feus commandant Omar KOUNDOUL (1982-1995) et colonel Serigne Falou WADE (1995- 2006) et le lieutenant Ibrahima MBAYE (2006-2010).

Présentement, la MPFA ainsi que les cinq (05) fanfares des zones militaires (Saint-Louis, Kaolack, Tambacounda, Ziguinchor et Kolda) sont sous la direction technique du chef de musique, le capitaine Amadou KOUNDOUL.

A noter qu'à sa création, la Musique Principale des Forces Armées faisait partie du 1er Bataillon d'Infanterie /CCB1 et était basée au Camp Lat Dior. Par



la suite, elle fut transférée au Bataillon Hors Rang avec un bref séjour au Camp Dial Diop avant de s'implanter au camp général Idrissa FALL (ex Camp Leclerc). Son administration dépend toujours du BHR.

II- A la découverte de la musique militaire

La présence de la musique dans les armées remonte à la plus haute antiquité, vocalement d'abord sous forme de chœurs martiaux martelant les marches et les assauts, puis avec l'appui d'instruments du genre tambour et trompette. Il s'agit toujours d'apporter un stimulant au courage du guerrier, de coordonner ses mouvements, d'enrichir ses parades et de meubler ses moments de détente.

La musique militaire s'appuie essentiellement sur le rythme. Elle exige, pour être entendue, de larges sonorités. A la fin du moyen âge, elle utilisait les cors, les cornets, les trompes, les tambours, les trompettes et les timbales. Peu à peu, la musique militaire s'enrichit d'instruments nouveaux au fur et à mesure de l'évolution de la facture (c'est-à-dire les artisans qui fabriquent les instruments).

La musique jouée pour la vie militaire (combats, manœuvres, défilés, cérémonies, etc.) dont le répertoire se compose de marches (lentes, funèbres, de cavalerie, pas redoublés), d'hymnes, de sonneries de clairon (sonnant la charge, le réveil, l'alerte, etc.), de batteries de tambour, de symphonies militaires généralement adaptées des œuvres classiques.

On désigne par musique militaire les ensembles d'instruments à vent et à percussion qui assurent les prestations musicales liées aux différentes circonstances de la vie militaire (défilés, parades, etc.). Elle comporte deux genres de formations distinctes : la musique d'harmonie (bois et cuivres) et la batterie (instruments d'ordonnance et percussion). En général, une musique d'harmonie ne compte pas moins de vingt-cinq (25) instrumentistes. Sur le plan de l'instrumentation, elle est comparable à l'orchestre symphonique sans les cordes. Quant à la Batterie, c'est un ensemble de tambours et de clairons commandé par le tambour-major. Il y'a également de petites formations musicales comme la fanfare et la clique.



La fanfare est un orchestre composé d'instruments de cuivres, auxquels s'adjoignent souvent des instruments à percussion. Au Sénégal nous avons à nos jours cinq (5) fanfares implantées dans les zones militaires n°2, 3, 4, 5 et 6. La clique est une formation musicale composée de tambours et clairons, telle celle du Prytanée Militaire de Saint-Louis.

Quelques définitions concernant la musique

Le solfège est une discipline qui est la base de l'enseignement musical. Il permet la connaissance et la mémorisation des signes de notation, tout en développant l'audition pour une appréciation exacte des sons et des intervalles.

La Symphonie est une composition instrumentale savante, de proportions généralement vastes, comprenant plusieurs mouvements joints ou disjoints et faisant appel aux ressources de l'orchestre symphonique.

La gamme musicale (appelée aussi échelle) est un ensemble de sons, appelés degrés, formant le cadre

dans lequel se bâtit une œuvre musicale. La gamme est une succession de sons ascendants ou descendants suivant une échelle d'intervalle précise.

Le Clairon est un instrument de musique à air et à embouchure, dont le corps conique en cuivre ou en laiton peut s'enrouler en une ou deux boucles. C'est l'un des cuivres les plus simples puisqu'il ne possède ni piston, ni coulisse.

Le Tambour est un instrument à percussion constitué d'un fût sur lequel sont tendues une ou plusieurs peaux, frappées à l'aide des doigts ou de baguettes prévues à cet effet.

Les sonneries réglementaires de l'Armée sont des ordres donnés entre militaires en jouant du clairon ou de la trompette (sonnerie réveil, retraite, sonnerie aux morts, alerte, etc.).

III- La formation des personnels

C'est à la MPFA que revient la formation de tous les personnels musiciens des corps militaires et paramilitaires. Ce fut le cas avec les musiques de la



Gendarmerie et de la Police nationale, ainsi que des clairons de compagnie pour les autres forces (Brigade nationale des sapeurs-pompiers, Douanes, Eaux et forêts, Service de l'Administration pénitentiaire).

La MPFA assure tous les stages de musique du CAT1 au BS2 musique. Les stages de sous-chef et chef de musique sont, pour le moment, faits à l'étranger.

IV- Traditions et musique militaire : les musiques des armées, armes et services

Lorsqu'on parle de musique militaire, le cliché est instantané dans la mesure où, pour les profanes, elle renvoie à un défilé de tambours. Cependant la musique militaire, en constante adaptation au monde

contemporain, s'est beaucoup enrichie.

Chanter fait partie de l'âme du soldat qui, dès le premier mois de sa formation initiale du combattant, sait marcher au pas et chanter. Mais il y a également le côté festif. Le chant est par ailleurs source de stimulation, d'identité et de fierté pour les unités.

Au Sénégal dans les armées, on trouve deux grandes formations musicales (la Musique principale des Forces armées et la Musique de la Gendarmerie nationale), cinq (05) fanfares de zone militaire et la clique du PMS. Et côté paramilitaire, seule la Police nationale dispose d'une telle formation.



V- Contribution à la sauvegarde du patrimoine culturel et musical, le répertoire, les instruments

La MPFA armées contribue énormément à la sauvegarde du patrimoine culturel et musical des Armées. En effet, il n'est guère de cérémonie militaire sans musique. Outil de communication à part entière, elle constitue une passerelle entre le monde civil et le monde militaire. Mieux, la musique est un facteur de rapprochement des peuples.

Le répertoire de la MPFA est composé d'hymnes nationaux de presque tous les pays du monde, de marches militaires sénégalaises et étrangères ainsi que des morceaux de musique classiques, de jazz, etc.

Les instruments utilisés par la MPFA sont la flûte (grande et petite), la clarinette (grande et petite), la trompette, le cornet, le bugle, les saxophones alto, ténor et baryton, le trombone, la basse, la contrebasse, le tambour, le clairon, les cymbales et la grosse caisse.

VI- Les différentes fonctions de la musique militaire : divertissement, cérémonies et honneurs militaires, le rôle de la musique en temps de guerre

La MPFA apporte de la solennité lors de certains événements festifs. Elle joue les hymnes nationaux lors des rencontres sportives, marque l'accueil des hautes autorités étatiques et présidents d'institution lors des grandes cérémonies du calendrier républicain auxquelles elle donne beaucoup de faste. Que ce soit autour de grands événements civils ou de commémorations militaires, sa fonction est déterminante pour la solennité et la communion. En particulier, la fête nationale du 4 avril, qui commémore le jour où le Sénégal a pris son destin en main, constitue un grand événement durant lequel les musiciens militaires s'expriment en communion avec un nombreux public, avec fierté et émotion. En opérations extérieures, les contingent sont toujours doté de personnels de la Musique qui remplissent au sein des unités les mêmes fonctions que sur le territoire national, même s'il est souvent réduit à un clairon.

Sur un autre plan, nous pouvons noter que la musique peut être engagée, militante, utilisée pour porter des causes politiques ou en appui de mouvements sociaux. La relation entre la musique et la guerre est constamment présente dans l'histoire de l'humanité. En effet jadis, la musique pouvait servir pour transmettre les ordres, sonner la charge de cavalerie ou ordonner le repli des troupes.

Aujourd'hui, les musiques militaires, à l'image du drapeau national, accompagnent les manifestations de souveraineté de l'Etat telles les représentations diplomatiques à l'étranger, les honneurs rendus aux hautes autorités nationales à l'étranger.

VII- Contribution de la MUSIFA à la coopération internationale : la formation des musiques de pays de la sous-région

Dans le cadre de la coopération internationale, la MPFA a eu à effectuer des missions de représentation à l'étranger :

1972 : tournée de concert en France et dans plusieurs villes d'Europe ;

1994: invitation au 50ème anniversaire du débarquement des alliés en Provence ;

2000 : invitation à Fréjus (France) ;

2002: participation au Festival des deux rives à Bordeaux (France)

2009 : invitation en Libye.

Dans le cadre de la coopération sous régionale, la MPFA a contribué aussi à la mise sur pied de plusieurs musiques militaires des pays de la sous-région comme celle de la Guinée-Bissau, de la République de Guinée et la formation des cadres des musiques militaires du Mali, du Niger, du Togo et de la Mauritanie.

Au total, la MPFA constitue une unité qui a accompagné la marche résolue des Armées vers la modernité. Elle a contribué à bâtir le label de professionnalisme de nos Forces armées.



Le social dans les Armées : une constante dans l'action du haut commandement

ENTRETIEN

**Du colonel Cheikhna DIENG,
Directeur de l'action
sociale des Armées**

Monsieur le Directeur, pouvez-vous nous parler de l'importance de l'action sociale dans les Armées ?

La prise en compte des besoins sociaux du militaire et de sa famille a toujours été une préoccupation du commandement, pour plusieurs raisons. En effet, le social est à la fois un facteur d'efficacité opérationnelle, un devoir de solidarité et de reconnaissance, mais aussi une mesure de sécurité pour maintenir la cohésion d'une entité déterminante pour la défense et la sécurité nationale.

Du reste, cette approche particulière de l'action sociale constitue le reflet de la solidarité et de l'esprit de corps qui unit les membres de la communauté militaire qui, tout au long de leur carrière, peuvent être placés dans des situations extrêmes pouvant aller jusqu'au sacrifice de leur vie.

Existe-t-il au sein des Armées une organisation particulière pour la conception et l'exécution de la politique sociale ?

Nous pouvons nous féliciter d'avoir, au sein des Armées sénégalaises, une organisation dont la pertinence explique l'intérêt qu'elle suscite de la part de beaucoup d'Armées de pays amis qui viennent régulièrement s'en inspirer. Il s'agit du Haut comité pour les affaires sociales (HCAS), entité qui regroupe la Direction de l'action sociale, la Mutuelle des Armées, la Coopérative militaire de construction (COMICO), la Fondation des invalides et mutilés militaires, l'Agence pour la réinsertion sociale des militaires (ARSM) et l'Agence pour le logement des Forces armées.

Cette armature institutionnelle conçoit la politique sociale des Armées et définit les actions prioritaires à mener pour atteindre les objectifs assignés. Cette



structure se réunit deux fois dans l'année, sous la présidence du CEMGA.

Le HCAS embrasse ainsi tous le spectre des besoins sociaux du militaire et de sa famille, à savoir la santé, le logement, mais aussi les interventions d'urgences requises pour éviter ou alors amoindrir les situations de précarité pouvant survenir au gré des contingences. Cette organisation permet une action de proximité des différents échelons du commandement, par la conduite de diverses actions de solidarité et de soutien. Celles-ci vont de l'octroi d'une aide financière ponctuelle à la fourniture de prestations variées lors des situations de fragilité ou pour marquer la solidarité du commandement à l'occasion des grands événements sociaux, notamment les fêtes religieuses catholiques et musulmanes.

Quelles sont les membres de la communauté militaire bénéficiaires de l'action sociale et quelles sont les cibles privilégiées ?

Les veuves notamment celles ayant en charge des enfants mineurs, les orphelins et les blessés au combat constituent les cibles prioritaires bénéficiaires des aides et secours apportés aux couches les plus vulnérables.

Les militaires blessés en opérations doivent bénéficier de la solidarité agissante du commandement, en plus des actions déterminantes qui ont été mises en œuvre par Monsieur le Président de la République, le chef suprême des Armées pour les accompagner (en particulier l'allocation d'une indemnité de 10 000 000 F aux familles des militaires décédés et aux militaires blessés inaptes service armée et libérés depuis le 03 avril 2012 et l'octroi de la pension mixte récemment en juin 2021).

Enfin, certains personnels des catégories sous-officiers et militaires du rang frappés par une certaine vulnérabilité sociale retiennent particulièrement l'attention du CEMGA.

Depuis son installation à la tête des Armées, le nouveau CEMGA a initié, en droite ligne d'une pratique bien établie, des actions sociales

d'envergure. Quelles sont les principales actions qu'il a eu à mener et quelle en est la philosophie générale ?

Le CEMGA a décidé d'orienter son action sociale sous le sceau d'une intervention différenciée et ciblée. C'est ainsi que le statut de la veuve bénéficiaire des aides et secours durant les fêtes religieuses a été redéfini. Désormais, cette aide est attribuée aux veuves (veufs) dont les époux (épouses) sont décédés en activité et ayant en charge des enfants âgés de moins de 21 ans. Ce choix s'explique par la nécessité de rendre l'action plus efficace et plus efficiente. C'est dans ce cadre, qu'une mise à jour a été récemment opérée par les assistantes sociales des différentes zones militaires et qui a permis une meilleure maîtrise de cette population et in fine, un plus grand impact pour les bénéficiaires.

Ce reprofilage de la cible n'empêche cependant pas l'accompagnement et la prise en charge des militaires et familles, des veuves et orphelins ayant des problèmes sociaux ponctuels demandant une réaction urgente.

Les actions ci-après ont été menées.

A l'occasion du mois de Ramadan 2021, en plus du soutien habituel apporté aux militaires du rang et sous-officiers (Kits de denrées alimentaires et produits divers), les 1 451 veuves musulmanes figurant dans le vivier ont bénéficié d'un soutien en denrées alimentaires pour une valeur totale de 165 millions de FCFA.

Pour la Tabaski, après toilettage du fichier des veuves, l'allocation attribuée à chaque veuve musulmane a été portée de 75 000 à 100 000 FCFA

Les veuves chrétiennes bénéficieront évidemment d'un soutien identique à l'occasion des principales fêtes de leur communauté (Pâques et Noël).

La prise en charge sociale des veuves dans les premiers mois de viduité avec un accompagnement mensuel financier de 50.000 frs jusqu'au paiement de la pension de réversion. Cette allocation qui était allouée sur une base bimensuelle, est désormais mensuelle, sur décision du CEMGA.

Cependant, la mesure phare décidée par le CEMGA, est l'octroi à compter du 1er janvier 2021, d'une maison



L'ACTION SOCIALE DANS LES ARMÉES

de la COMICO à la famille de tout militaire tombé au combat en Opérations intérieures et d'un terrain toujours de la COMICO à tout militaire blessé au combat sur présentation d'une certification d'origine de blessure (COB) conforme.

Les militaires décédés ou blessés en opérations extérieures sous l'égide de l'ONU ou de la CEDEAO bénéficient déjà de mécanismes qui ouvrent droit à une indemnisation substantielle. Cette décision du CEMGA constitue donc une reconnaissance et une revalorisation des sacrifices consentis par les militaires au niveau des théâtres intérieurs.

Au vue de ces actions, nous pouvons dire que le social constitue un volet majeur de l'action

du général de corps d'armée cheikh WADE pour son magistère.

Tout à fait. Je voudrais simplement citer le CEMGA, dans son ordre du jour n° 1 décliné le 1er avril 20121, lors de sa prise de commandement, « ... tout en réaffirmant la centralité de l'homme dans l'action militaire, j'entends consolider tous les acquis structurants et soutenables dans la durée, que la politique sociale des Armées a engagés ces dernières années. Des mesures concrètes seront initiées, en explorant de nouveaux sentiers porteurs, avec toujours comme objectif prioritaires l'amélioration substantielle de la condition militaire, en particulier celles des catégories subalternes ».





Capitaine Abdou Sacor DIAGNE,
Chef du Bureau Fichier,
Division Personnels (EMGA)

Le recrutement des officiers sous contrat (OSC), un impératif de la politique RH des Armées

La finalité de la fonction RH (Ressources humaines) est de répondre aux besoins des Armées d'aujourd'hui et de demain. Même si la demande est aujourd'hui quantitative, elle demeure de plus en plus technique. Les corps de spécialistes doivent acquérir des compétences de plus en plus pointues et en perpétuelle évolution. Les diverses mutations enregistrées au sein des Armées ont posé des contraintes sur le plan RH du fait de l'attrition des effectifs, mais également de la nécessité d'obtenir l'adéquation recrutement/qualification/emploi. Conséquemment, les Armées ont connu des déséquilibres dans la pyramide des grades des officiers.

Dès lors, il devient impératif pour les Armées de trouver des solutions innovantes, afin de corriger les dysfonctionnements dans la pyramide des grades dans la catégorie des officiers, en réduisant progressivement les effectifs pour les emplois en deuxième partie de

carrière qui nécessitent beaucoup moins d'officiers.

Aujourd'hui, en plus des recrutements diversifiés (direct, semi-direct et Diplôme d'Aptitude au grade d'officiers), le recours aux officiers sous contrat est l'option la plus efficace identifiée à cet effet, dans la mesure où le recrutement d'officiers directs demeure insuffisant et le temps de formation dans les métiers ciblés est souvent long.

Cet article portera sur l'analyse du contexte, mettra en exergue, l'évolution du système de recrutement des officiers et enfin, les mesures incitatives adoptées pour garantir l'attractivité et donc le succès du recrutement des officiers sous contrat.

Un contexte en mutation

L'augmentation des effectifs dans les Armées représente une nécessité, car elle est un élément déterminant dans la montée en puissance. Les Armées



sont marquées par d'importantes mutations, avec comme corollaire la création de nouvelles unités qui a une influence directe sur les effectifs. Ainsi, les besoins différents en recrutement des Armées appellent une rationalisation des moyens et une politique RH adéquate. Certains Grands Commandements et Services (GCS) présentent un besoin supérieur en recrutement, comparés aux autres Armées et Services. Cela est dû à la spécificité de la formation de leurs cadres, qui nécessite beaucoup plus de temps, et à la particularité des profils qu'ils ciblent.

Aussi, les Armées connaissent depuis 2013 de grands changements dans leur organisation et dans leurs modes de fonctionnement et ce sous l'impulsion du plan Horizon 2025. L'acquisition de nouveaux systèmes d'armes et l'augmentation des effectifs laissent apparaître de nouvelles filières et compétences. L'état des lieux de la mise en œuvre de ce format a montré que les défis et les difficultés sont nombreux, notamment en matière de recrutement dans la catégorie des officiers subalternes. Ce constat est à l'origine d'une évolution du système de recrutement, avec de plus en plus une tendance au ciblage de qualifications particulières.

Un système de recrutement en évolution

En vue de satisfaire les besoins importants

inhérents à la montée en puissance, une augmentation significative des recrutements annuels d'élèves-officiers s'avère nécessaire. Cela permettra de pourvoir en nombre suffisant les emplois dans la première partie de carrière et apporter une solution durable aux déficits récurrents en officiers subalternes.

En effet, le recrutement d'officiers sous contrat, validé par le commandement, sera mis en œuvre prochainement et permettra entre autres :

- d'alimenter la base de la pyramide pour armer les postes d'encadrement subalterne ;
- de pourvoir à certains emplois techniques par de jeunes diplômés ;
- d'éviter un sureffectif aux niveaux supérieurs.

Cela consistera à enrôler des volontaires, en particulier des spécialistes, ne voulant pas forcément faire une longue carrière militaire, pour armer la majorité des postes vacants faute de ressources.

Pour être nommé au premier grade d'officier sous contrat, il faut remplir les mêmes conditions que les officiers d'active. Cependant, la durée de la formation pourrait être réduite pour certains profils destinés aux emplois techniques.



Un statut avec des mesures incitatives particulières.

Le statut des officiers sous contrat est quasi similaire à celui des officiers d'active. Les conditions d'appartenance d'un officier sous contrat à une arme ou un service sont les mêmes que celles fixées pour les officiers d'active. Ils ont, à grade égal, les mêmes droits et devoirs que ces derniers.

Du point de vue administratif, les officiers sous contrat auront un avancement similaire à celui des officiers d'active. Ils pourront résilier leur contrat sur demande. Au bout de 15 ans de service, ils pourront retourner dans la vie civile ou être admis dans le corps des officiers d'active en fonction des besoins. En fin de contrat, l'officier sous contrat est reversé dans le corps des officiers de réserve.

Il demeurera lié par l'obligation de réserve pour tout ce qui concerne les faits et les informations dont il a eu connaissance dans l'exercice de ses fonctions. L'obligation de discrétion interdit également tout détournement ou toute communication contraire aux règlements, de pièces, de documents de service ou de renseignements à des tiers.

Aussi, les officiers sous contrat ont droit à l'expiration de leur contrat, lorsqu'elle intervient pour un motif autre que disciplinaire, à une prime déterminée en fonction de la solde obtenue en fin de service et de la durée des services accomplie à la condition qu'ils comptent, en cette qualité, une ancienneté supérieure ou égale à dix ans.

En définitive, dans le cadre du format 2025, les Armées ont bénéficié d'un important programme de recrutement au niveau de toutes les catégories. Ce recrutement doit être ciblé vers les profils et les besoins prioritaires spécifiques aux Armées et Services. A cet effet, le projet de mise en œuvre du recrutement des OSC sera nécessaire pour garantir en permanence la cohérence des parcours d'officiers et combler les déficits dans certaines compétences et spécialités.

Au demeurant, au-delà de la diversification des modes de recrutement, le projet de réactivation des

corps d'officiers de réserve (OR) contribuera aussi à la transformation de la physionomie des effectifs pour l'adapter au nouveau format des Armées 2025.





LE MUSEE DES OPERATIONS EXTERIEURES

Par devoir de mémoire, un édifice nouvellement construit à l'intérieur du quartier Dial DIOP abritera le musée des opérations extérieures (OPEX) qui sera inauguré par le Président de la République, Chef suprême des Armées, en marge de la Journée des Forces armées.

Une exposition inaugurale et sommaire sera effectuée. Elle retracera plus de soixante ans d'engagement des Forces armées au service de la paix internationale, sous l'égide d'organisations de sécurité collective ou dans le cadre d'accords bilatéraux.

En effet, les Armées ont voulu, à travers ce musée, magnifier cette longue et remarquable participation militaire aux opérations extérieures depuis notre indépendance à nos jours, conformément aux engagements politiques et diplomatiques en faveur de la promotion de la paix et de la sécurité mondiales.

Par ailleurs, ce musée en construction, devra à terme être un sanctuaire de souvenirs vivaces des temps forts de l'histoire de nos engagements hors du territoire national.

Dans ce cadre, des expositions ciblées (par thématique, par théâtre ou centrées sur un militaire) y seront organisées.

Le contenu mémoriel mettra en exergue la première génération d'opérations de maintien de la paix, essentiellement marquée par des missions d'observation et de déploiement de forces d'interposition comme celle de l'engagement de notre premier contingent en 1960 au Congo et au Liban. Ensuite, la deuxième génération est dominée par les opérations d'imposition et de stabilisation de la paix comme la MONUC et la MONUSCO. La troisième génération, quant à elle, est caractérisée par les opérations avec des mandats multidimensionnels comme celle en cours dans la cadre de la MINUSMA.

La Direction des archives et du patrimoine historique (DAPH) lance un appel auprès des personnels en activité ou à la retraite pour la mise à disposition sous forme de prêt, legs ou dépôt de toute image (photo légendée au verso), attributs et effets vestimentaires, objets ou tout autre support d'archive pouvant illustrer notre présence sur les différents théâtres d'OPEX depuis 1960.





#JigeeenJangal

ENGAGÉS POUR LE MAINTIEN DES FILLES À L'ÉCOLE

PODCAST



Avec nous, engagez-vous en écoutant et en partageant les podcasts #JigeeenJangal sur humaninsideafrica.com

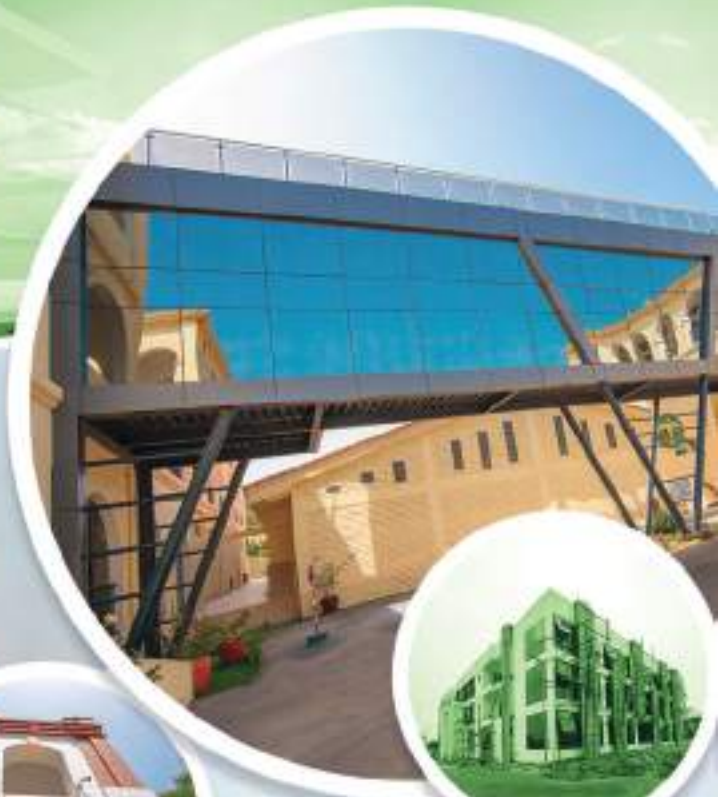
orange

sonatel



DAKAR
CONSTRUCTION

Pour toutes vos constructions.



- +221 33 825 05 39 / +221 77 638 64 14
- contact@dakarconstruction.sn / alndiaye@dakarconstruction.sn
- www.dakarconstruction.sn
- 127 Rte Aéroport de Yoff, Dakar - Sénégal